

ÉCOLE
NORMALE
SUPÉRIEURE
DE LYON

2014

*Bilan annuel
de la situation
générale
de la santé,
de la sécurité
et des conditions
de travail*

Programme de prévention 2015

UNIVERSITÉ DE LYON

ENS
ENS DE LYON

Références : JFP/AB/15-033

**Bilan annuel 2014 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail
de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon**

(article 61 du décret 82-453 modifié)

Consultation du CHSCT : 27 mai 2015

Consultation du CT : 19 juin 2015

Communication au CA : 7 juillet 2015

1	INTRODUCTION	5
2	PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT	5
2.1	Dominantes disciplinaires	5
2.2	Implantations	5
2.3	Surfaces bâties	5
2.4	Effectifs des personnels	6
2.5	Effectifs des étudiants et des élèves	6
2.6	Moyens spécialisés en prévention	7
3	ACCIDENTS DE SERVICE ET DU TRAVAIL, MALADIES PROFESSIONNELLES	7
3.1	Accidents de service et du travail déclarés en 2014	7
3.2	Accidents de service et du travail declares, agents ens et partenaires (répertoriés au niveau des services RH) en 2014.....	9
3.3	Causes d'accidents de service et du travail declares ou non, agents ens et partenaires (répertoriés au niveau du registre des accidents bénins et dans les registres de santé et sécurité au travail) en 2014	10
3.4	Déclaration de maladies professionnelles ou à caractère professionnel	10
4	ACTEURS.....	11
4.1	Assistants de prévention (ex Correspondants hygiène et sécurité).....	11
4.2	Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR)	11
4.3	Médecine de prévention et médecine préventive.....	12
4.3.1	Rapport annuel 2014 des médecins de prévention.....	12
4.3.2	Rapport annuel 2014 du médecin de la médecine préventive des étudiants	12
4.3.3	Rapport annuel 2014 de la psychologue destinée aux étudiants.....	12
4.3.4	Rapport annuel 2014 des infirmières	12
4.4	Inspection santé et sécurité au travail	12
4.5	Consultation des personnels	12
4.5.1	Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT)	12
4.5.2	Commission Monod.....	13
4.5.3	Comité L3	13
4.5.4	Groupe ACTE (Amélioration des Conditions de Travail à l'ENS).....	14
4.6	Organisation de la prévention.....	14
4.6.1	Instruction générale hygiène et sécurité.....	14
4.6.2	Livret d'accueil hygiène et sécurité.....	14
5	ACTIONS MENÉES.....	14
5.1	Accueil des agents en situation de handicap	14
5.1.1	La politique du handicap.....	14

5.1.1.1	L'augmentation du taux d'emploi	14
5.1.1.2	Aménagement des postes de travail.....	15
5.1.2	Accessibilité des personnes handicapées.....	15
5.2	Principales enquêtes conduites à la suite d'accidents, accidents graves ou révélateurs de dangers graves et des maladies professionnelles ou à caractère professionnel	16
5.3	Visites de locaux.....	17
5.4	Gestion des déchets spéciaux.....	18
5.5	Autre	18
5.5.1	Nombre de cas de recours à un expert (préciser la nature des missions de l'expert)	18
5.5.2	Description d'actions visant à intégrer la composante sécurité dans la conception et le choix des bâtiments, installations, machines, produits, procédés de travail et dans la formation en 2014....	19
5.5.3	Réunions et activités transversales	19
6	EVALUATION DES RISQUES ET PROGRAMMATION DES ACTIONS	19
7	FORMATIONS	19
8	DOCUMENTS ET CONSIGNES	22
8.1	Registres de danger grave et imminent (art 5-8 décret 82-453 modifié).....	22
8.2	Registres santé et sécurité au travail (art 3-1 décret 82-453 modifié)	22
8.3	Intervention d'entreprises extérieures et permis de feu	23
8.4	Travail isolé.....	23
8.5	Manifestations exceptionnelles.....	24
8.6	Protection contre les chutes de grande hauteur (supérieur à 3 mètres).....	24
8.7	Risques majeurs.....	24
9	RISQUES PARTICULIERS	24
9.1	Risques psychosociaux	24
9.1.1	Groupe ACTE (Amélioration des Conditions de Travail à l'ENS).....	24
9.1.1.1	Objectif du groupe de travail	24
9.1.1.2	Fonctionnement.....	24
9.1.1.3	Constitution du groupe	25
9.1.1.4	Actions du groupe de travail.....	25
9.1.2	Enquête Catéis	25
9.1.3	Formation.....	25
9.1.4	Consultations MGEN psychologue du travail	26
9.2	Risques liés à l'incendie	26
9.2.1	Organisation de la sécurité incendie	26
9.2.2	Evacuation	26
9.2.3	Exploitation des bâtiments et des installations techniques	27
9.2.3.1	Contrôles et vérifications périodiques	27
9.2.3.2	Autres vérifications périodiques : matériels techniques (centrifugeuses, autoclave, postes de sécurité microbiologique ou PSM, ...)	27
9.2.4	Aspect organisationnel	28
9.3	Risques biologiques	28
9.4	Risques chimiques	28
9.4.1	Gestion du risque chimique	28
9.4.2	Les Fiches Individuelles d'Exposition (FIE).....	29

9.5	Risques liés à la radioactivité	29
9.5.1	Gestion du risque radioactif	29
9.5.2	Les Fiches Individuelles d'Exposition (FIE)	30
9.6	Risques liés aux machines	30
9.7	Risques liés aux bouteilles de gaz sous pression	31
9.8	Risques liés à l'amiante	31
9.9	Risques routiers	31
9.10	Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	31
10	BILAN DU PROGRAMME DE PRÉVENTION 2014	32
10.1	Développer les actions en santé au travail et le suivi médical des agents	32
10.2	Donner toute leur place aux CHSCT	32
10.3	Accompagner les évolutions et prévenir les risques psychosociaux	32
11	PROGRAMME DE PRÉVENTION 2015	33
12	Annexes	36
12.1	Rapports 2014 des médecins de prévention (personnels et normaliens)	36
12.2	Rapports 2014 de la médecine préventive (étudiants)	43
12.3	Rapports 2014 de la psychologue destinée aux étudiants	44
12.4	Rapport d'inspection 2014	48
12.5	Evaluation des risques professionnels pour l'année 2014-2015 – Plan d'actions	60

1 INTRODUCTION

Les dispositions techniques et d'exploitation évoquées dans le présent rapport sont généralement prévues et imposées par de nombreux textes applicables à l'ENS.

Outre la partie relative à l'hygiène et à la sécurité du code du travail, les principaux éléments réglementaires sont présents dans :

- *le décret du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;*
- *dans le code de la construction et de l'habitation et en particulier le règlement de sécurité du 25 juin 1980 relatif à la sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public*
- *et dans la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.*

Ce rapport n'a pas de caractère exhaustif ; il s'appuie sur l'analyse de l'ingénieur d'hygiène et de sécurité et a une valeur indicative afin d'exprimer une synthèse de la situation.

Il s'agit ici de passer en revue les principales obligations qui s'imposent à l'ENS, et de décrire à partir des éléments disponibles, les dispositions prises pour les mettre en œuvre.

2 PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

2.1 DOMINANTES DISCIPLINAIRES

Site Descartes et Buisson :

- o Lettres et Arts ;
- o Sciences Humaines ;
- o Langues ;
- o Sciences Sociales.
- o Sciences de l'éducation.

Site Monod :

- o Mathématiques ;
- o Informatique ;
- o Sciences de la matière ;
- o Biologie ;
- o Sciences de la terre

Site IGFL : Biologie

Bibliothèque Diderot de Lyon

2.2 IMPLANTATIONS

5 sites :

- o Trois principaux : * site Descartes : 15, parvis Descartes - 69007 LYON
* site Buisson : 19, allée de Fontenay - 69007 LYON
* site Monod : 46, allée d'Italie - 69007 LYON
- o Deux secondaires : * le CRMN : 5, rue de la Doua, 69100 Villeurbanne
* l'IGFL : 32-34 av., Tony GARNIER – 69007 LYON

2.3 SURFACES BATIES

Site Descartes : surface des bâtiments : 56 823 m² et parc : 3 hectares.

Site Buisson : surface des bâtiments 3 950 m².

Site Monod : surface des bâtiments : 60 828 m² et parc : 2,5 hectares (l'IXXI fait en plus 681 m²).

Site IGFL : surface des bâtiments : 4 479 m²

2.4 EFFECTIFS DES PERSONNELS

Sont en activité à l'école, en détachement entrant ou mise à disposition entrante au 31.12.2014 (payés et/ou gérés par l'ENS, c'est à dire hors personnels affectés par d'autres organismes) :

Personnels de l'ENS de Lyon	Effectifs 31/12/2014
BIATSS titulaires	450
BIATSS contractuels	88
Total BIATSS	538
Enseignants et enseignants-chercheurs titulaires	249
Enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs contractuels (ATER, Post-doc, Lecteurs, Doctorants, PAST)	301
Total E, E-C et C	550

Source Bilan social 2014

Personnels EPST de l'ENS de Lyon	Effectifs 31/12/2014
Site Descartes	
CNRS	58
Lyon 2	43
IEP	9
IUFM Lyon 1	8
Université de Saint-Etienne	5
Lyon 1	4
Autres	17
Total Site Descartes	144
Site Monod	
CNRS	248
INRA	41
INRIA	21
INSERM	42
UCBL	51
Autres	9
Total Site Monod	412
Total	556

2.5 EFFECTIFS DES ETUDIANTS ET DES ELEVES

Étudiants de l'ENS de Lyon	Effectifs 2013-14
Elèves fonctionnaires stagiaires	1051
Auditeurs	1143
Total	2194
Dont doctorants inscrits à l'École	397
Dont étudiants étrangers	303

2.6 MOYENS SPECIALISES EN PREVENTION

En 2014, le Service Prévention et Santé au Travail a connu de nombreux mouvements :

- Arrivée d'une infirmière du travail (CDD),
- Départ de la chef de service et conseillère en prévention remplacée par son adjointe,
- Congé maternité d'une technicienne et arrivée d'un technicien pendant le congé maternité (Poste renouvelé à ce jour en CDD),
- Congés paternité d'un technicien,
- Arrivée d'une nouvelle technicienne par le jeu de la mobilité interne,
- Départ d'une des 2 gestionnaires (Fin de mi-temps thérapeutique et retour en CLM). La gestionnaire restante s'occupe à 50% du secrétariat médical et à 20% du secrétariat de l'équipe de prévention.

De septembre à décembre 2014, le service de médecine de prévention a été renforcé par des vacances complémentaires assurées par un médecin de prévention supplémentaire pour les visites d'embauche des normaliens, sur le site de Descartes.

La conseillère de prévention a également été nommée « Manager du risque de l'établissement » afin de répondre à une demande réglementaire de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament).

Les moyens ci-dessous sont ceux existants au 1^{er} septembre 2014

- 1 ingénieur hygiène et sécurité (temps complet) et conseiller de prévention (art 4 et 4-1 du décret 82-453 modifié) (ex ACO) d'établissement ;
- 4 techniciens (3 temps complet dont un à 80%) ;
- 1 secrétaire médicale (à 70%) ;
- 3 médecins de prévention pour le personnel et les élèves normaliens
- 1 médecin généraliste pour les étudiants non normaliens et la classe passerelle ;
- 2 infirmières pour le personnel et les étudiants (temps complet) ;
 - l'infirmierie du site Monod dispose : d'une salle d'attente, d'une salle de repos, d'une salle de soin, d'une salle d'examen, d'un cabinet médical et de sanitaires.
 - l'infirmierie du site Descartes dispose : d'une salle d'attente et de repos, d'un cabinet médical, d'un bureau et de sanitaires.
- 1 psychologue pour tous les étudiants ;
- 1 psychologue pour les personnels de l'ENS depuis le 29 avril 2013 (convention entre l'ENS de LYON et la MGEN)
- 8 Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR) ;
- 38 assistants de prévention (art 4 et 4-1 du décret 82-453 modifié) : 22 sur le site Monod, 9 sur le site Descartes, 1 sur le site Buisson, 1 au CRMN, 2 à Lyon Sud, 3 à l'IGFL.

3 ACCIDENTS DE SERVICE ET DU TRAVAIL, MALADIES PROFESSIONNELLES

3.1 ACCIDENTS DE SERVICE ET DU TRAVAIL DECLARES EN 2014

De quoi parle-t-on ?

Les accidents de service concernent les fonctionnaires tandis que les accidents de travail concernent les personnels non-titulaires.

On distingue également les accidents de service des accidents de trajet.

De plus, des accidents de service peuvent entraîner des versements de rente s'ils ont conduit à une invalidité.

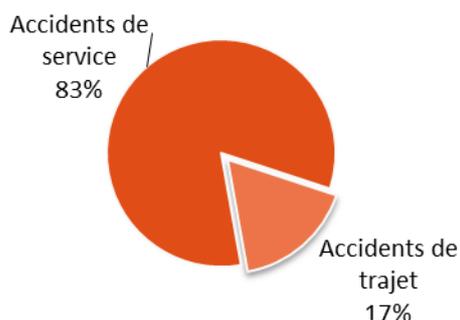
35 accidents ont été reconnus comme imputables au service : certaines personnes ont été victimes de plusieurs accidents. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2013 (25 agents concernés), retrouvant le niveau de l'année 2012 (34 agents concernés). Cependant, le nombre de jours d'arrêt est en baisse (491 jours contre 547 jours en 2013).

Récapitulatif des accidents de service et de trajet des personnels de l'ENS de Lyon au titre de l'année 2014

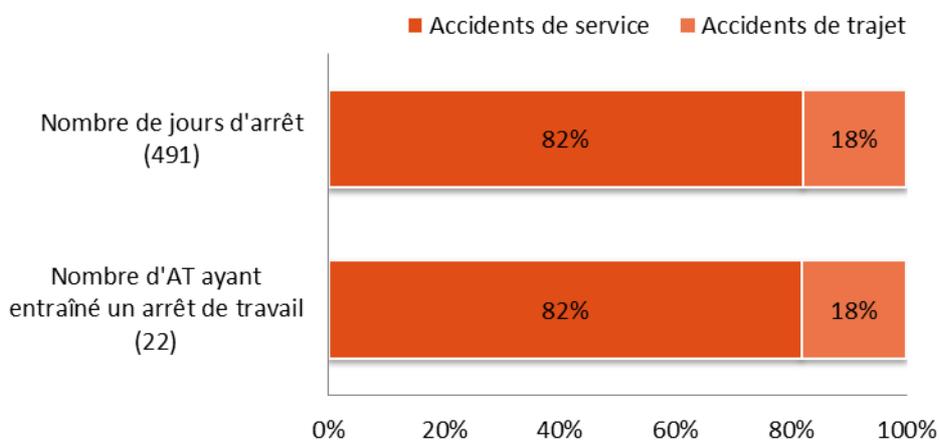
Type d'absence	Nombre d'AT déclarés et reconnus	Nombre d'agents ayant déclaré un accident	Nombre d'AT ayant entraîné un arrêt de travail	Nombre de jours d'arrêt
Accidents de service	29	35	18	403 jours
Accidents de trajet	6	6	4	88 jours
Total	35	41	22	491 jours

Répartition du nombre d'accidents déclarés et reconnus en accidents de service ou de trajet

Base : 35 accidents déclarés et reconnus en 2014



Répartition du nombre d'accidents ayant donné lieu à un arrêt de travail, et répartition du nombre de jours d'arrêts accordés

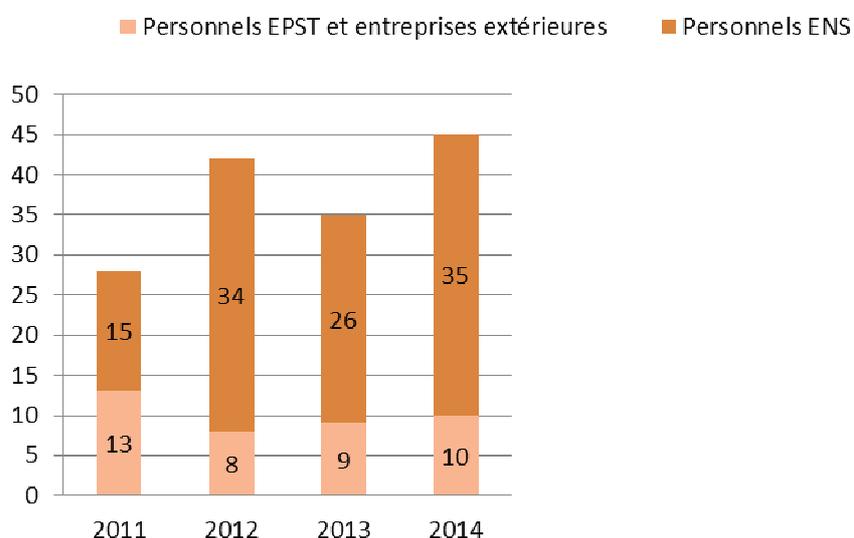


Si l'on s'intéresse à la répartition entre accident de service et accident de trajet, on constate que 82% des accidents sont des accidents de service (contre 58% en 2013).

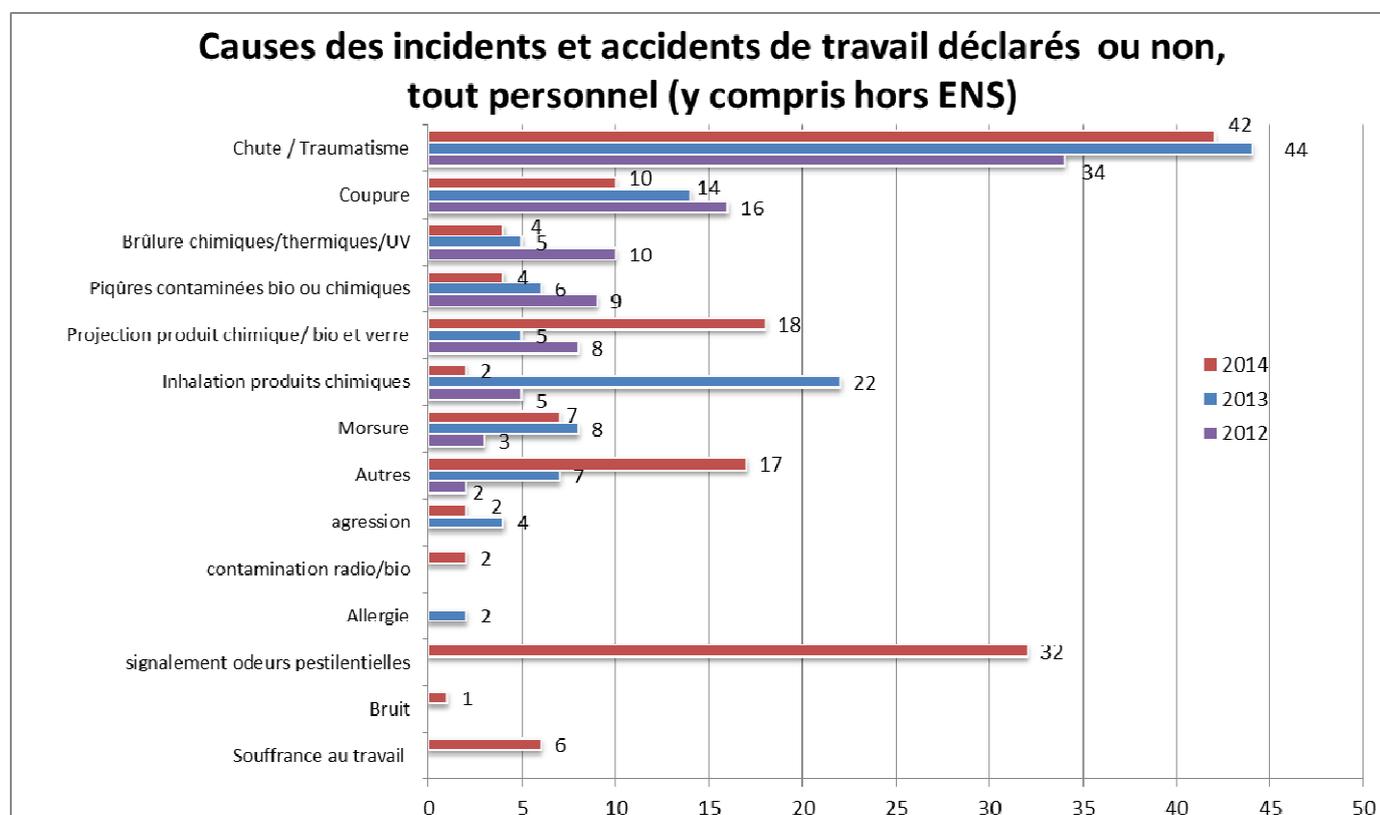
On constate également que, sur les 22 accidents ayant entraîné un arrêt de travail, ce sont les accidents de service qui donnent lieu en grande majorité à des jours d'arrêt, avec 403 jours sur les 491 jours. Contrairement à l'année dernière où la répartition entre les accidents ayant entraîné un arrêt de travail était équilibré entre les accidents de service et les accidents de trajet.

3.2 ACCIDENTS DE SERVICE ET DU TRAVAIL DECLARES, AGENTS ENS ET PARTENAIRES (REPERTORIES AU NIVEAU DES SERVICES RH) EN 2014

Evolution du nombre d'accidents de travail déclarés entre 2011 et 2014 (y compris personnels EPST et entreprises extérieures)



3.3 CAUSES D'ACCIDENTS DE SERVICE ET DU TRAVAIL DECLARES OU NON, AGENTS ENS ET PARTENAIRES (REPERTORIES AU NIVEAU DU REGISTRE DES ACCIDENTS BENINS ET DANS LES REGISTRES DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL) EN 2014



Nota : Les résultats ci-dessus reprennent l'ensemble des notifications du registre d'accidents bénins, des registres de santé et sécurité au travail et des retours des RH.

3.4 DECLARATION DE MALADIES PROFESSIONNELLES OU A CARACTERE PROFESSIONNEL

Aucune en 2011, 2012, 2013, 2014.

4 ACTEURS

4.1 ASSISTANTS DE PREVENTION (EX CORRESPONDANTS HYGIENE ET SECURITE).

La mission des assistants de prévention est d'assister le responsable auprès duquel il est placé dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail. Les assistants de prévention sont des enseignants, des chercheurs, des ingénieurs ou des techniciens volontaires pour consacrer du temps à des questions d'hygiène et de sécurité.

La création de ce réseau permet d'améliorer la transmission des informations. C'est également un moyen de dynamiser l'action de prévention, et de mettre en œuvre localement la politique de prévention de l'établissement.

Le cas de l'ENS

Chaque directeur de laboratoire ou chef de service nomme un assistant de prévention afin de l'aider dans les missions liées à l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Les assistants de prévention se sont vus proposer une formation commune lyonnaise.

	2011	2012	2013	2014
Nbre total	27	34	38	38
Nommés officiellement	17	26	26	29
Monod	20	22	23	23
Descartes	7	5	6	8
Buisson		3	3	1
IGFL		2	3	3
CRMN		1	1	1
Lyon sud		1	2	2

Réunion du 17 juillet 2014

- Point sur les Vérifications Techniques réglementaires ;
- Audit général sur les sorbonnes en septembre 2014 ;
- Intervention de la DPMG et prestataires extérieurs au sein des laboratoires et salles de TP ;
- Gestion des déchets et prestation SERPOL ;
- Document Unique de l'ENS de Lyon ;
- Point sur l'envoi et la réception de matières infectieuses de classe B ;
- Points sur les accidents / incidents survenus au cours de l'année écoulée ;
- EPI mis à l'essai ;
- Accueil des nouveaux entrants au sein des laboratoires de l'ENS de Lyon ;
- Questions diverses.

4.2 PERSONNES COMPETENTES EN RADIOPROTECTION (PCR)

	2011	2012	2013	2014
Nbre total	6	10	9	8
Sources scellées et non scellées	2	3	3	2
Sources non scellées	4	5	5	4
Sources scellées		2	1	2

Réunion du 9 décembre 2014 :

- Suivi des demandes d'actions correctives de l'inspection ASN d'octobre 2013 ;
- Retour sur le remplacement de l'irradiateur IBL-637 ;
- Organisation du service de radioprotection ;
- Suivi des contrôles internes ;
- Contrôles externes 2014.

4.3 MEDECINE DE PREVENTION ET MEDECINE PREVENTIVE

4.3.1 Rapport annuel 2014 des médecins de prévention

Le rapport 2014 des médecins de prévention est en annexe 12.1.

	2011	2012	2013	2014 (vacations du 01/01 au 31/12)
Nbre total d'heures	668	823	829	1041
Docteur Eric Laporte (vacations)	356	363	372	325
Docteur Jean-Philippe Michel (inter-entreprise AST)	232	232	0	/
Docteur Sylvie Guillaud-Bataille (inter-entreprise AFMP)	80	228	72	144
Docteur Isabelle Joly (inter-entreprise AST)	0	0	385	572

4.3.2 Rapport annuel 2014 du médecin de la médecine préventive des étudiants

Le rapport 2014 de la médecine préventive est en annexe 12.2.

	2011	2012	2013	2014 (année scolaire 2013/2014)
Nbre total d'heures	231	230	230	220
Docteur Gilles Ronzière (vacations)	164	230	230	220
Docteur Gilles Bertolotti (vacations)	67	0	0	/

4.3.3 Rapport annuel 2014 de la psychologue destinée aux étudiants

Le rapport 2014 de la psychologue est en annexe 12.3.

	2011	2012	2013	2014
Nbre total d'heures	56	168	177	195
Anne-Sophie Renucci (vacations)	56	168	177	195

4.3.4 Rapport annuel 2014 des infirmières

Le rapport 2014 des infirmières est intégré au rapport des médecins de prévention (Docteurs Joly et Laporte) en annexe 12.1.

4.4 INSPECTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

L'inspection santé et sécurité au travail de l'enseignement supérieur et de la recherche a eu lieu du mercredi 16 avril 2014 au Vendredi 18 avril 2014 (voir rapport d'inspection en annexe 12.4).

4.5 CONSULTATION DES PERSONNELS

4.5.1 Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT)

Le décret 82-453 modifié rend obligatoire la création d'un Comité Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le CHSCT est consulté sur le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

D'autre part le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 a introduit l'obligation de transcrire l'évaluation des

risques dans un document, synthèse d'une évaluation des risques professionnels dans tous les services de l'établissement.

Le cas de l'ENS

Le CHS de l'ENS de Lyon a été créé le 09 novembre 2010.

Le passage CHS en CHSCT a été fait le 12 juillet 2012.

	2011	2012	2013	2014
Nbre de CHS (2011) ou CHSCT (2012, 2013, 2014)	2	3	6	2

CHSCT du 25 février 2014

- Validation du PV du CHSCT du 18 octobre 2013 ;

Pour avis :

- Bilan annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (article 61 du décret 82-453 modifié) ;
- Programme annuel 2013 de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (article 61 du décret 82-453 modifié) ;

Pour information :

- Rapports annuels des médecins de prévention (article 28 du décret 82-453 modifié) ;
- Présentation de la nouvelle assistante sociale ;
- Suivi de l'inspection santé et sécurité au travail des 27 et 28 mars 2013 ;
- Suite à la réorganisation des ateliers du service maintenance, restitution de la 2e visite des locaux de la DPMG du 16 décembre 2013, menée par la délégation du CHSCT (article 52 du décret 82-453 modifié) ;
- Questions diverses.

CHSCT du 22 septembre 2014

- Validation du PV du CHSCT du 25 février 2014 ;

Pour avis :

- Désignation du secrétaire ;
- Validation de la nouvelle lettre de nomination des assistants de prévention (article 4 du décret 82-453 modifié et du conseiller de prévention) ;
- Validation du plan d'action du document unique 2014/2015

Pour information :

- Retour sur la visite d'inspection santé et sécurité au travail du 16 au 18/04/2014 ;
- Restitution des enquêtes sur un accident de travail et un presque-accident ;
- Restitution de la délégation CHSCT pour la visite des régies Kantor et Mérieux ;
- Problèmes d'odeurs récurrentes en LR6 ;
- Information sur l'arrivée d'un étudiant en situation de handicap ;
- Information sur le laboratoire Matéis ;
- Questions diverses.

4.5.2 Commission Monod

En raison des changements de responsable de service, de gouvernance etc., en 2014, il n'y a pas eu de commission Monod.

4.5.3 Comité L3

Comité L3 du 10 juin du 2014

- Validation et signature du PV de la précédente réunion du comité (06 décembre 2013) ;
- Suivi des décisions du comité précédent ;
- Point sur les nouvelles expériences et nouveaux pathogènes ;
- Point sur la déclaration MOT du L3 de l'IBCP ;
- Suivi des dépenses du L3 ;
- Arrêt annuel du L3 (cahier des charges, travaux, vérifications annuelles, décontaminations, dates de l'arrêt) ;

- Changement d'autoclave ;
- Mise en place et utilisation du nouveau microscope dans le L3 ;
- Point sur les stagiaires manipulant dans le L3 ;
- Retour incident L3 ;
- Questions diverses.

4.5.4 Groupe ACTE (Amélioration des Conditions de Travail à l'ENS)

Réunion du 1er avril 2014

- Validation du PV de la réunion du 29 novembre 2013 ;
- Point sur les suites concrètes à donner à la formation pour le fonctionnement et les actions à venir du groupe de travail ;
- Réflexion sur la mise en place de la cellule GEST ;
- Projet de rédaction d'un vade-mecum (proposition groupe 5 Optimum) ;
- Questions diverses.

4.6 ORGANISATION DE LA PREVENTION

4.6.1 Instruction générale hygiène et sécurité

Une Instruction Générale hygiène, sécurité, santé au travail et protection de l'environnement visant à établir une organisation adaptée et à promouvoir une démarche globale et cohérente de prévention des risques a été présentée au CHSCT du 18 octobre 2012. Cette Instruction Générale rappelle le rôle de chacun des acteurs de la communauté universitaire en matière d'hygiène et de sécurité.

4.6.2 Livret d'accueil hygiène et sécurité

Un livret d'accueil hygiène et sécurité mis à jour annuellement, est distribué à tous les nouveaux entrants. Sa version anglaise est aussi mise à jour régulièrement.

5 ACTIONS MENEES

5.1 ACCUEIL DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP

5.1.1 La politique du handicap

De quoi parle-t-on ? (définition du handicap selon la loi 2005-102 du 11 février 2005) :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

L'Ecole est activement engagée dans une politique de recrutement, d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Cette politique active doit permettre d'augmenter le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mais également de maintenir dans l'emploi les personnes en situation de handicap et d'inaptitude.

5.1.1.1 L'augmentation du taux d'emploi

Depuis 2005, au moins 6% de l'effectif d'une entreprise ou d'une administration doit être constitué de personnes en situation de handicap. Il y a différentes manières de remplir son obligation d'emploi : recrutements, sous-traitance, stagiaires, contribution financière aux fonds dédiés.

Les agents déclarés en situation de handicap sont au nombre de 37 au 31 décembre 2014. Les titulaires représentent près de 90% de cette population, un chiffre en progression. Cette augmentation s'explique par

la titularisation de nombreux agents contractuels dans le cadre de la procédure de recrutement spécifique (7 sur les 3 dernières années).

Si l'on s'intéresse à la répartition par catégorie, les personnels de catégorie C sont les plus représentés avec 54% des effectifs. Les personnels de catégorie A représentent 16% et ceux de catégorie B 30% de la population.

La filière ITRF est largement représentée avec près de 60% de l'effectif.

Evolution des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des personnes handicapées à l'ENS de Lyon

Année	2011	2012	2013	2014
Nombre d'agents	12	23	29	37

Entre 2011 et 2014, l'établissement a plus que triplé le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi, passant de 12 agents recensés à 37. Ce chiffre est encore insuffisant, mais les campagnes de sensibilisation et de recensement devraient permettre de continuer cette progression. A noter également qu'un travail est mené en lien avec le service social sur les situations de handicap : cette année 9 dossiers de reconnaissance de travailleur handicapé ont été instruits (4 dossiers en 2013).

Différentes actions sont mises en place pour se rapprocher de l'obligation d'emploi de l'établissement :

- développement de partenariats avec des organismes pour participer à des forums de recrutement et accueillir des stagiaires en situation de handicap (pour une mise en situation au travail ou une reconversion) ;
- sous-traitance pour les fournitures et les prestations ;
- recensement annuel des agents de l'établissement ;
- recrutement par voie contractuelle.

5.1.1.2 Aménagement des postes de travail

Tout agent en situation de handicap, ou de réadaptation professionnelle a droit à l'étude et la mise en œuvre d'un plan d'adaptation, d'aménagement ou d'accessibilité de son poste de travail, avec le concours du médecin de prévention.

Ces aménagements peuvent concerner le poste de travail, mais également les conditions de travail au sens large, incluant aussi bien des aménagements d'horaires que le mode de transport domicile/travail, l'achat de prothèses auditives, de fauteuils ergonomiques...

18 300 € est le montant dépensé pour les aménagements de poste en 2014 à l'ENS de Lyon soit trois fois plus qu'en 2013 (5 600 €). Ces aménagements de poste ont concerné 7 agents.

Ces aménagements sont pris sur le budget de l'action sociale suite à une demande de l'agent reconnu travailleur handicapé et validé par un avis médical.

Le télétravail a également été expérimenté dans ce cadre : 3 personnes ont été concernées en 2014.

5.1.2 Accessibilité des personnes handicapées

L'intégration professionnelle des personnes handicapées requiert une mobilisation de tous pour favoriser leur emploi et leurs conditions d'exercice préservant leur santé et leur sécurité par une meilleure adaptation des postes de travail et une amélioration de l'accessibilité des locaux.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, introduit l'obligation de rendre accessible l'ensemble des lieux recevant du public conformément au principe de « tout pour tous ».

Le cas de l'ENS

Un diagnostic a été réalisé.

La plupart des bâtiments de l'ENS sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nous noterons cependant que sur le site Monod, le LR5 n'est accessible que par les ascenseurs des GN.

En 2012, les travaux suivants ont été effectués dans le cadre d'une mise aux normes aux personnes handicapées sur le site Monod :

- Les deux ascenseurs du GN1 Sud ont fait l'objet de cette mise aux normes au cours du mois de novembre 2012 ;
- Des bateaux ont été aménagés aux sorties des LR2, LR3 et LR4 ;
- Les portes battantes ont été remplacées par des portes automatiques aux entrées LE et Accueil, ainsi qu'à la sortie GN1 Sud côté LR.

En 2013,

- Parking Monod :
 - repositionnement des places de parking/mise en peinture/installation d'éclairage répondant à la norme (cellules de détection, lux minimum) ;
 - cheminement entre les places de parking et entrée bâtiment ;
 - remplacement des portes entre les places de parking et bâtiment GN (930 de passage).
- Place de l'école (Persée - maison des mathématiques) :
 - remplacement des portes d'entrée (930 minimum) ;
 - modification main courante de l'escalier ;
 - bande hypovigilance en haut de l'escalier ;
 - sanitaires aux normes PMR ;
 - postes de travail dans la salle de conférence de la maison des maths ;
 - rampe dans la zone de refuge.

En 2014

- Accès bâtiment LR1 :
 - Ferme-porte motorisé sur porte bois
 - Ferme-porte motorisé sur porte aluminium
 - Remplacement bloc porte coupe-feu bois
 - Remplacement bloc porte coupe-feu aluminium
 - Raccordement portes au SSI
 - Alimentation électrique ferme-porte sur porte aluminium
 - Alimentation électrique ferme-porte sur porte bois
 - Création de rampe extérieure
- Sanitaires LR1
 - Réfection sanitaire PMR, murs et plafonds
 - Carrelage sanitaire PMR
 - Passage de porte sanitaire PMR
 - Eclairage sanitaire PMR
 - Fournitures diverses sanitaire PMR
- Sanitaires GN1
 - Aménagement de 7 sanitaires PMR
- Accès aux salles de cours GN1 3^{ème} et 4^{ème} étage
 - Modification des portes pour Amphi A et B + salles GN1 N432 et GN1 N458
- Résidence Descartes : Mise en place de trois portes d'accès et lecteurs de badges
- Etudes réglementaires
- Travaux d'accès et d'accessibilité de la future infirmerie

5.2 PRINCIPALES ENQUETES CONDUITES A LA SUITE D'ACCIDENTS, ACCIDENTS GRAVES OU REVELATEURS DE DANGERS GRAVES ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES OU A CARACTERE PROFESSIONNEL

- Traumatismes suite à chute d'une armoire ;
- Coupure avec risque de contamination par un pathogène de niveau 3 ;
- Blessures bras et mains suite à explosion d'une petite cuve en verre ;
- Enquête suite à l'altercation entre deux agents (avec 1 membre du CHSCT) ;
- Traumatisme suite à glissade sur une flaque d'eau ;
- Inhalation de vapeur de Thionyl ;
- Enquête sur une chute de hauteur avec traumatisme crânien (avec 1 membre du CHSCT) ;

- Enquête sur un presque-accident concernant l'utilisation d'un véhicule de service ;
- Enquête sur un presque-accident concernant l'ouverture d'une boîte à aiguille dans un cylindre d'autoclavage (risque d'exposition à des pathogènes de niveaux 3) ;
- 2 enquêtes sur des projections d'acide ;
- 1 enquête sur une projection d'acroléine ;
- 2 Enquêtes CHSCT suite à un signalement de danger grave et imminent ;
- Enquête ACTE suite à signalement d'un état de souffrance au travail.

5.3 VISITES DE LOCAUX

Nombre de visite de laboratoire par les ingénieurs hygiène et sécurité et/ou le médecin de prévention et/ou l'infirmière et CHSCT:

Pour 2011 :

- o Visite pièces cellules RDP ;
- o Visite poste de travail Gallium ;
- o Campagne de mesures d'air ambiant au laboratoire de chimie (recherche de polluants déterminés) ;
- o Visite lingerie Descartes ;
- o Visite chantier IGFL ;
- o Visite irradiateur avec les médecins de prévention.

Pour 2012 :

- o Visite de la laverie du LBMC ;
- o Visite de l'animalerie Lyon Sud ;
- o Visite de réception IGFL ;
- o Visite IGFL avec médecins de prévention ;
- o Etude de poste microtome ;
- o Etude de poste « nourriture drosophile » ;
- o Visite Diffracteur rayon X La Doua ;
- o Etude de poste agent en situation de handicap ;
- o Etude de poste concernant le bruit ;
- o Visite PBES ;
- o Etude de poste de travail logistique ;
- o Visite sécurité Résidence Debourg ;
- o Visite CHSCT Ateliers DPMG.

Pour 2013 :

- o Visite de l'IGFL ;
- o Visite LBMC, PBES et IGFL Lyon Sud ;
- o Etude poste de travail doctorante RDP ;
- o Visite LBMC en vue de l'évaluation des risques professionnels ;
- o Visite CHSCT LR6 ;
- o Visite CHSCT Palgène ;
- o Visite CHSCT Bibliothèque ;
- o Visite CHSCT archives ;
- o Visite CHSCT DPMG.

Pour 2014 :

- o Visite Accueil Ifé ;
- o Visite Agence comptable ;
- o Visite CIRI ;
- o Visites Courrier Descartes et suivis ;
- o Visites Service facturier et suivis ;
- o Visite Service scolarité ;
- o Visites de poste Bibliothèque ;
- o Visite de poste Relations internationales ;
- o Visite de poste Assistante Direction Générale ;
- o 4 Visites et réunions pour l'accueil de personnes en situation de handicap.

5.4 GESTION DES DECHETS SPECIAUX

Des obligations spécifiques s'imposent au chef d'établissement, citons par exemple :

- déchets biologiques et déchets chimiques dangereux, tubes fluorescents, piles et autres déchets spéciaux collectés par une société spécialisée ;
- matériels et matériaux piquants, coupants ou tranchants destinés à l'abandon pris en charge correctement ;
- cadavres d'animaux ainsi que pièces anatomiques d'origine animale destinés à l'abandon confiés à une société spécialisée.

Le cas de l'ENS

	2011	2012	2013	2014
Déchets chimiques (en tonnes)	15,7	14,1	15,72	17,73
Déchets biologiques (en tonnes)	14,5	14,1	19,14	21,18
Déchets d'équipements électriques et électroniques (en tonnes)	6,71	15,08	13,33	10,89
Déchets historiques radioactifs uranifères et thorifères (en kg)				6,5080 kg

Les déchets chimiques dangereux et assimilés sont enlevés toutes les 4 semaines environ par la société SERPOL (11 enlèvements par an). Cette société est en marché avec l'ENS depuis le 1^{er} avril 2014.

Les déchets biologiques sont éliminés deux fois par semaine par la société TECMED.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont regroupés dans l'ancienne animalerie et sont repris 2 à 3 fois par an par la société Paprec.

Les déchets radioactifs à demi-vie courte sont traités en décroissance. Les autres sont en attente d'enlèvement par l'ANDRA dans la soute de stockage des déchets radioactifs.

Les cartouches laser sont reprises par une association de lutte contre le cancer sur Monod ou par une société spécialisée sur le site Descartes.

Sur le site Monod, les tubes fluorescents sont gérés par la société COTE.

Sur le site Descartes, la société PAPREC met à disposition 2 containers d'une capacité de 1200 tubes

Les déchets banals sont triés sur le site Monod : une filière spécifique est prévue pour les papiers/cartons, les ferrailles ainsi que pour les boîtes de cônes. Depuis le 1^{er} janvier 2012, le tri a été étendu au site Descartes.

Il est à noter qu'un conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses est une obligation depuis le 1^{er} janvier 2001. Un conseiller à la sécurité externe répondant à ces exigences est désigné à l'ENS depuis le 1^{er} janvier 2011. En 2012, le service prévention l'a rencontré à 5 reprises, en 2013 et en 2014, 4 rencontres ont été organisées.

Conformément à la réglementation, des rapports concernant le Transports de Matières Dangereuses sont établis chaque année depuis 2012. Le rapport 2014 a été rédigé.

5.5 AUTRE

5.5.1 Nombre de cas de recours à un expert (préciser la nature des missions de l'expert)

- Analyse d'atmosphère par une société spécialisée ;
- Réalisation du Document amiante avant travaux ;
- Conseiller au transport externe ;
- Tri de déchets radioactifs ;
- Contrôle annuel de radioprotection ;
- Assistance de l'ARS (Agence Régionale de santé Rhône-Alpes) suite à une suspicion de Toxi-infection alimentaire collective (étude épidémiologique, analyse microbienne) ;

5.5.2 Description d'actions visant à intégrer la composante sécurité dans la conception et le choix des bâtiments, installations, machines, produits, procédés de travail et dans la formation en 2014

- Accompagnement des unités de travail pour l'évaluation des risques professionnels ;
- Distribution à tous les nouveaux entrants (personnels et étudiants) du livret d'accueil d'hygiène et de sécurité, ainsi que d'une plaquette d'information (anglais et français) ;
- Formation à la sécurité des nouveaux entrants des laboratoires de biologie et de l'IGFL ;
- Formation des nouveaux entrants ENS ;
- Interventions dans les 3 formations des assistants de prévention inter-établissements lyonnais ;
- Participations aux réunions sur le Plan Campus ;
- Visite de locaux dans le cadre de réaménagement ;
- Analyses d'accidents de travail ;
- Analyse d'incident.

5.5.3 Réunions et activités transversales

- Participation aux CHSCT du CNRS et du PBES, aux CHS de l'ISA/CLEA.
- Réunion inter-établissement concernant le logiciel SISERI
- Visite conjointe des locaux à risques et restitution avec Affiliated FM, assureur de l'ENS
- Participation aux commissions accident du travail/service ;
- Rédaction du CCTP des déchets d'activité de soin et de risques infectieux ;
- Membres de jury de concours ;
- Accueil de 2 stagiaires de 3ème ;
- Participations aux instances.
- Participation des infirmières et de la psychologue aux réunions de directeurs de département

6 EVALUATION DES RISQUES ET PROGRAMMATION DES ACTIONS

Comme chaque année, une nouvelle campagne de mise à jour de l'évaluation des risques professionnels a été menée en 2014. L'évaluation est réalisée sur un fichier Excel à partir du document proposé par le ministère. L'ENS envisage d'informatiser cette procédure en collaboration avec le Ministère.

	2011	2012	2013	2014
Nbre total (MàJ)	24	43	39	26
1 ^{ère} réalisation	1	26	8	2
1 ^{ère} mise à jour	6	2	15	1
2 ^{nde} mise à jour	16	2	2	9
3 ^{ème} mise à jour	1	12	4	6
4 ^{ème} mise à jour		1	9	
5 ^{ème} mise à jour			1	7
6 ^{ème} mise à jour				1

Sur l'ensemble des laboratoires, services, départements et unités identifiés (soient 67), 52 ont déjà réalisées une évaluation des risques et un plan d'action (soit 77,5%).

Le plan d'action 2014/2015 se trouve en annexe 12.5.

7 FORMATIONS

L'employeur a une obligation de formation de son personnel aux risques auxquels il est exposé. Il peut s'agir de formation générale (risque incendie, électrique, routier..., dispositions à prendre en cas d'accident) ou particulière (ex. conditions d'exécution du travail, conduite d'autoclaves). Concernant les modalités, ces formations peuvent, selon les cas, être dispensées dans le milieu de travail sous la responsabilité du supérieur hiérarchique, ou hors milieu de travail dans le cadre d'une session organisée.

Le cas de l'ENS

Afin de répondre à l'obligation de formation à l'hygiène et à la sécurité, L'ingénieur hygiène et sécurité organise avec le service de la formation continue des formations dans les domaines suivants :

- Initiation aux risques pour les nouveaux entrants ;
- Manipulation d'extincteurs ;
- Secouristes ;
- Risques spécifiques (autoclave, électricité, risque biologique...).

Un appel à candidatures est envoyé par mail à tous.ens. En fonction du nombre de réponse une sélection des candidatures est réalisée pour déterminer les personnes retenues en fonction des besoins.

Personnes formées en 2011 :

- 69 à la manipulation d'extincteurs ;
- 10 au Secourisme PSC1 formation initiale ;
- 23 au Secourisme PSC1 recyclage ;
- 5 au Secourisme SST formation initiale ;
- 8 au Secourisme SST recyclage ;
- 22 à l'utilisation du défibrillateur ;
- 10 à la conduite d'autoclave ;
- 10 au recyclage à la conduite autoclave ;
- 10 aux gestes et postures : manip de charge ;
- 7 aux gestes et postures : travail sur écran ;
- 3 à Correspondant hygiène et sécurité ;
- 16 à l'habilitation électrique ;
- 2 au SSIAP 1 : remise à niveau ;
- 3 au SSIAP 2 : remise à niveau ;
- 12 au transport matière dangereuses ;
- 1 aux missions du conseiller sécurité au transport ;
- 1 au montage, démontage et contrôle d'échafaudage roulant ;
- 2 à la sécurité incendie dans les ERP ;
- 1 aux risques chimiques agent de sécurité ;
- 1 au technicien hygiène et sécurité ;
- 2 à l'utilisation azote liquide et CO2 ;
- 23 à la gestion des produits chimiques ;
- 6 ½ journées de formation ont été proposées aux membres du CHS ;
- Conférence à la sécurité pour les nouveaux entrants :
 - 6 juin (durée : 3 heures) : nouveaux entrants labo de chimie : 16 personnes ;
 - 05 septembre (durée : 30 minutes) : présentation pour les nouveaux agents ;
 - 09 septembre (durée : 3 heures) : conférence pour les étudiants ;
 - 08 décembre (durée : 3 heures) : conférence pour les nouveaux personnels des laboratoires de biologie (LBMC, Virologie, RDP, LJC) : 30 personnes.

Personnes formées en 2012 :

- 58 à la manipulation d'extincteurs ;
- 28 au Secourisme PSC1 formation initiale ;
- 9 au Secourisme PSC1 recyclage ;
- 9 au Secourisme SST formation initiale ;
- 8 à la conduite d'autoclave ;
- 2 au recyclage à la conduite autoclave ;
- 8 aux gestes et postures : manip de charge ;
- 6 aux gestes et postures : travail sur écran ;
- 2 assistants de prévention ;
- 10 à l'habilitation électrique ;
- 1 au SSIAP 3 : remise à niveau ;
- 9 à l'utilisation de chariot élévateur ;
- 4 Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR) ;
- 1 au technicien hygiène et sécurité ;
- 1 aux risques biologiques dans les L2 et L3 ;
- 11 à la sensibilisation à l'utilisation des lasers ;

- 8 à la gestion des risques sur le site Monod ;
- 2 jours de formation ont été proposés aux membres du CHSCT :
 - 11 janvier (durée : 3 heures) : responsabilité civile et pénale ;
 - 10 mai (durée : 6 heures) : évolutions règlementaires ;
 - 07 décembre (durée : 3 heures) : risque biologique ;
- Conférence à la sécurité pour les nouveaux entrants :
 - 3 septembre (durée : 1 heure) : point sécurité pour les agrégatifs externes et internes ;
 - 11 septembre (durée : 3 heures) : conférence pour les étudiants ;
 - 25 octobre (durée : 3 heures) : formation pour les nouveaux agents : 15 personnes ;
 - 19 novembre (durée : 3 heures) : conférence pour les nouveaux personnels des laboratoires de biologie (LBMC, Virologie, RDP, LJC) : 35 personnes.

Personnes formées en 2013 :

- 72 à la manipulation d'extincteurs ;
- 37 au Secourisme PSC1 formation initiale ;
- 11 au Secourisme PSC1 recyclage ;
- 10 à l'utilisation du défibrillateur ;
- 3 à la conduite d'autoclave ;
- 4 aux gestes et postures : manip de charge ;
- 7 aux gestes et postures : travail sur écran ;
- 3 assistants de prévention ;
- 29 à l'habilitation électrique ;
- 5 au SSIAP1 : recyclage ;
- 1 Personne Compétente en Radioprotection (PCR) ;
- 8 aux risques chimiques ;
- 1 aux risques biologiques ;
- 1 au technicien hygiène et sécurité ;
- 7 à la connaissance et gestion des produits dangereux et EPI ;
- 5 au port de harnais ;
- 9 à la gestion des risques sur le site Monod ;
- 95 à la formation obligatoire des nouveaux entrants ;
- 26 à la sensibilisation aux risques psychosociaux ;
- 9 à la prévention et gestion des risques psychosociaux ;
- Conférence à la sécurité pour les nouveaux entrants :
 - 10 septembre (durée : 3 heures) : conférence pour les étudiants ;
 - 12 novembre (durée : 3 heures) : conférence pour les nouveaux personnels des laboratoires de biologie (LBMC, Virologie, RDP, LJC).

Personnes formées en 2014 :

- 2 assistants de prévention ;
- 2 au risque ATEX maîtrise du risque d'inflammation et d'explosion dans un laboratoire : bonnes pratiques associées ;
- 3 à la conduite et exploitation d'un autoclave - formation initiale ;
- 8 à la conduite et exploitation d'un autoclave – recyclage ;
- 12 à l'utilisation des échafaudages roulants ;
- 2 à la gestion des déchets biologiques ;
- 3 à la gestion des déchets chimiques ;
- 6 à l'habilitation électrique BS-BE manœuvre ;
- 19 à l'habilitation électrique H0-B0 ;
- 5 à l'habilitation électrique niveau BR ;
- 44 à Hygiène et sécurité à l'ENS - formation obligatoire pour les nouveaux entrants ;
- 1 formation pour Intégrer les concepts et méthodes de l'ergonomie dans la démarche de prévention ;
- 2 aux obligations de formation en santé et sécurité ;
- 80 Manipulation des extincteurs ;
- 8 à la prévention des troubles musculo-squelettiques liés au travail sur écran ;
- 3 à la prévention du risque Amiante ;
- 2 à la prévention et la gestion de la crise suicidaire ;
- 5 à la Responsabilité civile et pénale en matière de sécurité au travail ;
- 49 Secourisme - PSC 1 ;
- 7 Secourisme PSC 1 – recyclage ;

- 12 agents formés aux risques lasers ;
- 3 SSIAP 2 ;
- 1 SSIAP 2 - remise à niveau ;
- 2 SSIAP 2 Recyclage ;
- 1 SSIAP 3 formation initiale ;
- 1 à la formation Technicien hygiène et sécurité dans les établissements d'enseignement supérieur.

8 DOCUMENTS ET CONSIGNES

8.1 REGISTRES DE DANGER GRAVE ET IMMINENT (ART 5-8 DECRET 82-453 MODIFIE)

En 2014 : 3 registres :

- o Accueil site Descartes ;
- o Accueil site Monod ;
- o CRMN.

Déclaration de danger grave et imminent :

En 2011 : Inondation des laboratoires de biologie et chimie du LR2

En 2012 :

- o Souffrance au travail au service ménage ;
- o Plaques de tôles décollées à l'IGFL et risquant de s'envoler pendant épisode de fort vent ;
- o Risque de chute d'une baguette d'encadrement de fenêtre sur le site Monod ;
- o Infiltration d'eau de pluie au bureau 320 Nord (Laboratoire Informatique et Parallélisme).

En 2013 :

- o 28 mars 2013 : agression et menaces physique d'un agent ;
- o 29 mars 2013 : danger grave et imminent pour la santé de 3 agents.

En 2014 :

- o 7 février 2014 : danger grave et imminent pour un agent exposé à une attitude menaçante
- o 13 novembre 2014 : Infiltration d'eau avec risque de chute de faux-plafond (Bibliothèque Denis Diderot)
- o 17 novembre 2014 : agent subissant des pressions par un autre agent
- o 1 droit de retrait non notifié dans le registre de danger grave et imminent

8.2 REGISTRES SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (ART 3-1 DECRET 82-453 MODIFIE)

Un registre de santé et sécurité au travail destiné à faire remonter les remarques des usagers et personnels vers les décideurs doit être à disposition de l'ensemble de la communauté, qui peut y noter des observations et des suggestions dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

Le CHSCT examine, à chacune de ses réunions, les inscriptions consignées, les réponses apportées par les chefs de services et directeurs de composante, en discute, et est informé par l'administration des suites qui ont été réservées à chacun des problèmes soulevés.

Le cas de l'ENS

Ces registres sont remplis de différentes façons en fonction des correspondants hygiène et sécurité. En plus des remarques liées à l'hygiène et la sécurité sont notées des incidents et malaises.

	2011	2012	2013	2014
Nbre total de registres	23	23	23	24
Monod	18	16	16	16
Descartes	3	4	4	4
Buisson	1	1	1	1
IGFL		1	1	1
CRMN	1	1	1	1
Lyon Sud				1

8.3 INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES ET PERMIS DE FEU

Lors de travaux effectués à l'ENS par une ou plusieurs entreprises extérieures, une analyse des risques doit être effectuée.

Lorsque ces risques existent ou que l'opération est d'une durée totale supérieure à 400 heures de travail sur douze mois ou comporte des travaux dangereux, un plan de prévention doit être arrêté. Un protocole de sécurité doit être arrêté pour les opérations de chargement et de déchargement. Un permis de feu doit être délivré lors de la réalisation de travaux par points chauds (hors postes fixes).

Le cas de l'ENS

Les plans de prévention sont rédigés par des agents de la DPMG, du service prévention et santé au travail en grande majorité. Au cours de l'année 2013, la rédaction des plans de prévention a été progressivement prise en charge par les personnels de la DPMG qui ont en outre suivi une formation spécifique le 14 novembre 2013.

Les permis feu sont établis par les agents du service sécurité incendie.

Les obligations de réalisation de plan de prévention sont globalement respectées.

Plans de prévention et permis feu réalisés en 2014 :

	2011	2012	2013	2014
Nbre total	27	86	63	41
Plans de prévention annuels	6	21	15	14
Plans de prévention ponctuels	16	47	36	19
Protocoles de chargement déchargement	5	18	9	4
Attestations préalables de visite			3	4
Permis feu				232

8.4 TRAVAIL ISOLELe cas de l'ENS

Pendant les périodes de fermeture administrative de l'ENS, les personnes doivent systématiquement se signaler aux accueils (cahier de présence à signer).

Un système de Protection du Travailleur Isolé a été mis en place pour quatre laboratoires : Le laboratoire P3, la plateforme Palgène, la salle blanche du laboratoire de chimie et le Laboratoire des Sciences de la Terre. Un PTI se trouve à l'accueil du site Monod pour l'astreinte Serre en priorité et sur demande.

Trois postes PTI équipent également les personnels de l'IGFL : un PTI (n°25) destiné à la zone animalerie poisson (PRECI) situé dans la pièce 0-36, deux PTI sont situés à l'accueil de l'IGFL (n° 26 et 17) destinés pour tous les locaux.

8.5 MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES

Le cas de l'ENS

En 2012, il a été organisé le gala de l'ENS. Cette manifestation exceptionnelle a obtenu l'aval de la commission de sécurité après dépôt du dossier par le service prévention et santé au travail et visite sur site. L'école a également obtenu un avis favorable pour l'organisation de manifestations festives qui s'organiseront selon un cahier des charges précis.

En 2013 et 2014, le gala de l'ENS a eu lieu conformément au cahier des charges validé par la commission de sécurité en 2012.

En 2014, le service de sécurité incendie a rédigé 502 consignes suite à des demandes d'autorisation de soirée ou d'évènements internes.

8.6 PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE GRANDE HAUTEUR (SUPERIEUR A 3 METRES)

Le cas de l'ENS

En 2011, sur le site Monod, les mesures de prévention contre les chutes de hauteur ont été réalisées par la mise en place de garde-corps.

8.7 RISQUES MAJEURS

Le cas de l'ENS

L'ENS est soumise aux risques industriels majeurs.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) de l'ENS a été réalisé en 2010 et a été validé par un exercice de confinement le 14 février 2011.

9 RISQUES PARTICULIERS

9.1 RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Les risques psycho-sociaux sont l'ensemble des facteurs susceptibles de porter atteinte à la santé mentale et/ou à l'intégrité physique d'un agent. Un groupe de travail a été créé suite à une délibération du CHS de l'ENS de Lyon en date du 07 décembre 2010. Il s'est réuni 4 fois en 2012 et 4 fois en (voir chapitre 4.5.4).

9.1.1 Groupe ACTE (Amélioration des Conditions de Travail à l'ENS)

9.1.1.1 Objectif du groupe de travail

L'objectif est de proposer au CHSCT une démarche de prévention, en établissant des dispositifs d'analyses des risques psycho-sociaux de l'ENS de Lyon permettant d'intervenir de manière préventive.

Sur la base de l'analyse d'un certain nombre d'indicateurs, le groupe établit une cartographie de l'environnement de travail. Suite à cela, le groupe de travail aura pour vocation de mettre en évidence les éléments positifs afin d'initier une démarche d'amélioration collective.

9.1.1.2 Fonctionnement

Le Directeur Général des Services est informé des interventions du groupe de travail ainsi que de la restitution. Il sera chargé de communiquer au Président les éléments essentiels. Les travaux du groupe de travail sont présentés en CHSCT. Une formation initiale de ses membres a été réalisée en 2013. Un binôme,

dont le rôle est d'être garant de l'unité du groupe, des règles de fonctionnement et du respect de la charte, fait la synthèse des éléments. Il est composé de la DRH adjointe et de l'ingénieur hygiène et sécurité, chef du service prévention et santé au travail.

9.1.1.3 Constitution du groupe

- o de la DRH ou de son adjointe ;
- o de la chef du service prévention et santé au travail ou de son adjointe ;
- o d'une infirmière et d'un médecin de prévention ;
- o des experts si nécessaire (assistante sociale, expert agréé, inspecteur IGAENR ?...);
- o de 3 représentants des personnels (voté en CHSCT du 9 février 2015)

9.1.1.4 Actions du groupe de travail

- o groupe créé suite au CHS du 07 décembre 2010 ;
- o rédaction d'une charte du groupe travail, cette charte ayant évolué avec le groupe de travail ;
- o recrutement d'une psychologue pour les étudiants à partir de septembre 2011 ;
- o élaboration de la plaquette médico-sociale, basée sur celle déjà réalisée par les infirmières pour les étudiants. Cette plaquette est mis à jour annuellement et mis en ligne sur l'intranet ;
- o participation à l'enquête sur les conditions de travail réalisée par le cabinet expert CHSCT Catéis ;
- o programme annuel de prévention 2013 et 2014 de l'ENS et particulièrement sur la partie RPS ;
- o participation à l'intégration des RPS dans les bilans annuels 2012 et 2013 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail ;
- o intégration des RPS dans les bilans sociaux 2012 et 2013 de l'ENS ;
- o intégration des RPS dans les projets de service ;
- o travail sur les indicateurs ;
- o mise en place une convention avec la MGEN pour des consultations de psychologue ;
- o formation des membres du groupe ACTE.
- o En 2014, Participation à une journée d'étude sur les risques psychosociaux avec la DIRECCTE Rhône Alpes

Enquêtes en 2013 du groupe ACTE :

- o Enquêtes auprès des agents de sécurité ;
- o Enquêtes sur les arrêts maladie de la DPMG.

Enquêtes en 2014 du groupe ACTE :

- o Enquête au niveau du service communication

9.1.2 Enquête Catéis

En 2012, suite à la demande des représentants des personnels, un cabinet expert CHSCT, le cabinet Catéis a été mandaté pour réaliser une enquête sur les conditions de travail à l'ENS. Suite à l'étude sur les conditions de travail, le cabinet Catéis a formalisé un plan d'actions. Le premier axe de ce plan était de légitimer le groupe RPS, en finalisant son cahier des charges, en fixant ses objectifs, ses missions et ses modalités de travail. Celui-ci se base sur la recherche d'indicateurs pertinents, notamment les indicateurs organisationnels à intégrer en amont de chaque projet de service.

9.1.3 Formation

Le groupe ACTE a participé à l'organisation en décembre 2013 d'une séance de formation/information de l'encadrement sur les RPS.

De plus, 8 personnes du groupe de travail RPS (dont certains sont également membres du CHSCT) ont suivi une formation sur la prévention et gestion des RPS (les 10 et 12 décembre 2013).

9.1.4 Consultations MGEN psychologue du travail

Dans le cadre de la prévention et de l'amélioration des conditions de travail, une convention avec la MGEN a été signée. La première action mise en place consiste à permettre l'accès des agents à un psychologue. La prise en charge financière de l'écoute psychologique est assumée par moitié par chacun des signataires de la convention.

Du 15 octobre au 31 décembre 2013, 7 personnes ont bénéficié de ce dispositif. Il s'agit presque uniquement de femmes, sur l'ensemble des tranches d'âge.

En 2014, 12 personnes ont bénéficié de ce dispositif. Il s'agit presque uniquement de femmes, sur l'ensemble des tranches d'âge (source bilan social 2014).

9.2 RISQUES LIÉS A L'INCENDIE

Les bâtiments sont soumis au code de la construction et de l'habitation et au code du travail. Les règles de sécurité imposant des dispositions constructives sont essentiellement applicables aux bâtiments récents. Le maître d'ouvrage est tenu de s'y conformer lors de la construction ; l'exploitant doit s'y conformer lors de modifications ou aménagements de bâtiments.

Le cas de l'ENS

9.2.1 Organisation de la sécurité incendie

En 2011 : L'ENS ne possède que des avis favorables de la commission de sécurité, à la poursuite de l'exploitation.

En 2012 : L'ENS a reçu des avis défavorables à l'exploitation le 22/11 pour Ecole-Bibliothèque-Restaurant Descartes dans le cadre d'une visite périodique.

La visite périodique de la salle festive prévue le 13/12 a été repoussée à janvier pour cause de fin de travaux

En 2013 : L'ENS a reçu un avis défavorable à l'exploitation, le 23 mai, pour le site Monod dans le cadre d'une visite périodique.

En 2014 : Site Monod : l'ENS a reçu un avis défavorable à l'exploitation, le 25 juin 2014, compte-tenu de l'absence d'un échéancier de travaux basé sur le rapport de QCS Services.

Bibliothèque Diderot : Le 18 novembre 2014, l'ENS a reçu un avis favorable à la poursuite de l'exploitation (levée d'avis défavorable de novembre 2012).

9.2.2 Evacuation

Depuis la fusion, les exercices d'évacuation sont organisés par le service sécurité incendie (DPMG).

En 2011 :

- * Site Descartes : * un exercice d'évacuation en février 2011 ;
- * Site Monod : * un exercice d'évacuation en octobre 2011.

En 2012 :

- * Bibliothèque Diderot : * 21 novembre : un exercice d'évacuation avec les pompiers ;
- * Site Monod : * 28 mars : un exercice d'évacuation du PBES avec les pompiers ;
- * 13 mai : un exercice d'évacuation des résidences étudiantes avec les pompiers ;
- * 21 mai : un exercice d'évacuation générale ;
- * 22 octobre : un exercice d'évacuation générale.

En 2013 :

- * Site Descartes : * 28 octobre : IFE ;
- * 30 octobre : bibliothèque Diderot ;
- * Site Monod : * 14 février : LR6 ;
- * 16 avril et 27 novembre : un exercice d'évacuation générale ;
- * IGFL * 25 janvier : un exercice d'évacuation générale.

En 2014 :	* Site Descartes :	* le 07/10/2014 : l'IFE
		* le 11 /03/2014 / 05/06/2014 / 09/10/2014 : Bibliothèque Diderot
		* le 09/10/2014 : CROUS
		* le 11/03/2014 / 31/03/2014 / 09/10/2014 : ERP
	* Site Monod :	* le 12/03/2014 : PBES
		* le 14/01/2014 / 12/03/2014 / 05/06/2014 : LR6
		* le 06/02/2014 / 28/10/2014 : ERP
	* IGFL	* le 05/06/2014

9.2.3 Exploitation des bâtiments et des installations techniques

Les travaux sont effectués sous la responsabilité de la DPMG. Une procédure a été définie en mai 2013 pour une validation préalable par cette direction de tous les travaux relatifs à l'immobilier.

9.2.3.1 Contrôles et vérifications périodiques

Le cas de l'ENS

Les vérifications techniques réglementaires des installations liées au bâtiment sont suivies par la DPMG et font l'objet pour la plupart de marchés publics :

Installations électriques, Ascenseurs, Installations de gaz, Systèmes de sécurité incendie, Dispositifs de ventilation mécanique, portails et portes automatiques, Elévateur de personne à mobilité réduite, Sorbonnes de laboratoire, extincteurs...

- 20 janvier : Contrôle annuel des sorbonnes par Cyberlabo ;
- Juillet-août : site Monod et Descartes: vérifications techniques réglementaires ERP des installations par la société Veritas (électricité, gaz, SSI, portails automatiques, ...) ;
- Septembre et décembre : vérification des extincteurs par la société ABS...

A noter qu'en Octobre/Novembre 2014, les studios des résidences étudiantes ont été équipées de détecteurs autonomes avertisseurs de fumées (DAAF).

En décembre 2014, un Système de Sécurité Incendie de catégorie A a été installé dans la résidence Debourg.

9.2.3.2 Autres vérifications périodiques : matériels techniques (centrifugeuses, autoclave, postes de sécurité microbiologique ou PSM, ...)

Le cas de l'ENS

De nombreux équipements de laboratoires sont également soumis à vérifications périodiques notamment les compresseurs, autoclaves, centrifugeuses, armoires ventilées, postes de sécurité microbiologiques (PSM)...

Ces vérifications sont suivies par les laboratoires qui utilisent ces appareils.

Le service prévention a réalisé un listing de ces appareils afin d'aider les laboratoires dans le suivi de leurs vérifications techniques réglementaires (VTR).

Lors des visites de laboratoires et de locaux, les équipements non contrôlés sont notés.

Quelques exemples :

- Août 2014 : contrôle du laboratoire L3 et des Hottes ETRAF par la société HCM
- Aout 2014 : contrôle des équipements de levage du département de physique
- Septembre 2014 : Vérification des PSM par la société HCM
- 15 octobre 2014 : maintenance annuelle de l'irradiateur par la société Cisbio.
- → Au cours de l'année : 131 centrifugeuses de l'ENS ont été vérifiées
- → Au cours de l'année : 8 autoclaves ont été contrôlés

9.2.4 Aspect organisationnel

Le cas de l'ENS

Les exercices d'évacuation obligatoires sont organisés par le service sécurité incendie.

Le service prévention et santé au travail organise, sur demande, les exercices spécifiques avec prises en comptes des risques chimiques, biologiques et radioactifs en collaboration avec le service sécurité incendie de l'école.

Les consignes d'évacuation sont affichées dans les bâtiments.

9.3 RISQUES BIOLOGIQUES

Dans les laboratoires utilisant des agents biologiques pouvant causer une maladie chez l'homme, des dispositions doivent être prises, citons par exemple :

- locaux signalés au moyen d'un pictogramme de danger biologique ;
- blouses de protection disposant d'un rangement aménagé ;
- déchets et matériels contaminés systématiquement inactivés ;
- accès aux laboratoires restreints aux seuls travailleurs autorisés ;
- manipulations faites de manière à minimiser la formation d'aérosol ;
- postes de sécurité microbiologique sous contrat de maintenance ;
- respect des conditions de l'agrément du Ministère de l'Education Nationale (pour les laboratoires disposant d'un agrément pour l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés).

Le cas de l'ENS

- Les risques biologiques sont présents dans les laboratoires de biologie, au PBES et au département de biologie. Les accès restreints aux laboratoires concernés sont signalés ;
- Les déchets biologiques étaient enlevés toutes les semaines par la société TECMED jusqu'au 1er mars 2011 Depuis, ils sont évacués deux fois par semaine (le mardi et le vendredi) ;
- Les postes de sécurité microbiologique font l'objet d'un contrat d'entretien annuel, géré par les laboratoires ;
- Le suivi médical des personnes exposées est géré par les différents médecins de prévention des différents organismes (ENS, CNRS, INRA et Lyon1) ;
- Une procédure d'intervention a été mise en place et validée pour le laboratoire de niveau 3 ;
- Un inventaire de tous les L2 a été réalisé en 2009 et a été partiellement mis à jour en 2013 et début 2014 ;
- Un inventaire de vérification des démarches administratives liées aux risques biologiques et/ ou à l'expérimentation animale est mis à jour chaque année depuis 2011.

9.4 RISQUES CHIMIQUES

9.4.1 Gestion du risque chimique

Dans les laboratoires utilisant des substances et préparations dangereuses des dispositions doivent être prises, citons par exemple :

- sorbonnes vérifiées annuellement ;
- produits toxiques et liquides inflammables stockés correctement ;
- équipements de protection individuelle utilisés lorsque c'est nécessaire ;
- déchets dangereux pris en charge par une société spécialisée ;
- mesures d'urgence et moyens d'intervention prévus.

Le cas de l'ENS

Les produits chimiques sont gérés par chaque laboratoire. Si une partie des produits chimiques dangereux est stockée dans des soutes extérieures, l'autre est stockée en intérieur dans des locaux dédiés. Il existe

des armoires de stockage résistantes au feu dans plusieurs laboratoires. Un inventaire des produits stockés a débuté en 2010.

Les sorbonnes sont vérifiées annuellement. 164 sorbonnes ont été contrôlées en 2014.

Sur le site Monod, les douches de sécurité sont vérifiées chaque année par la société AXIMA.

Les déchets chimiques et verres souillés sont enlevés toutes les 4 semaines environ par la société SERPOL.

A l'ENS de Lyon, chaque laboratoire/département manipulant des produits chimiques utilisait des méthodes locales pour gérer/inventorier ses produits (fichier de type tableur, logiciel propriétaire...). Après avoir étudié les applications disponibles sur le marché, l'ENS de Lyon a donc décidé de développer CHIMITHEQUE pour répondre à ses besoins de gestion de produits chimiques. Cette application a été conçue de manière générique, c'est à dire qu'elle essaie de répondre aux besoins de l'ENS mais aussi d'autres établissements.

Elle a été pensée par des chimistes et biologistes pour être utilisée par leurs confrères dans et hors ENS.

Une vingtaine de personnels de l'ENS (chimistes, biologistes, techniciens, doctorants,...) ont saisi, à ce jour, plus 4494 fiches produits et ont contribué à l'avancée de CHIMITHEQUE.

Le suivi médical des personnes exposées est géré par les différents médecins de prévention des différents organismes (ENS, CNRS, INSERM, INRA et Lyon1).

9.4.2 Les Fiches Individuelles d'Exposition (FIE)

Les Fiches Individuelles d'exposition aux substances et produits dangereux doivent être remplies annuellement par les agents exposés.

	2011	2012	2013	2014
Nbre FIE remplies année N pour exposition année N-1	241	262	263	213

9.5 RISQUES LIES A LA RADIOACTIVITE

9.5.1 Gestion du risque radioactif

Seules les personnes autorisées par l'ASN peuvent détenir des radioéléments artificiels. L'employeur est cependant responsable de la mise en œuvre correcte des dispositions de sécurité ; Citons par exemple :

- conditions d'utilisation conformes aux déclarations faites à l'ASN, activité détenue et mise en œuvre inférieure aux limites spécifiées dans l'autorisation du détenteur ;
- zones à accès réglementé définies et balisées (zones surveillées, zones contrôlées) ;
- personnel exposé bénéficiant d'une surveillance médicale particulière ;
- contrôle de contamination réalisé périodiquement ;
- mesures et moyens d'intervention en cas d'urgence prévus ;
- rejets dans le milieu naturel maîtrisés ;
- procédure de mise en décroissance des radioéléments à période courte écrite et respectée ;
- autres déchets radioactifs collectés par l'ANDRA.

Le cas de l'ENS

L'ENS possède une autorisation de détention de sources scellées et non scellées délivrée par l'ASN, valable jusqu'au 1^{er} mars 2015. Cette autorisation est renouvelable : le service prévention et santé au travail gère le dossier de renouvellement.

Des vérifications des locaux et appareils de mesures sont faites annuellement :

- vérification de non contamination radioactive :
 - 9, 10, 11 et 12 septembre: sources non scellées : contrôle des laboratoires du CIRI, LBMC, IGFL, Joliot Curie et laboratoire de géologie par le bureau de contrôle ALGADE, organisme

- agrée (Art. R. 1 333-43 du code de la santé publique et Art. R. 213-86 du code du travail) ;
- 8 et 10 septembre : sources scellées : contrôle de l'irradiateur et du μ -tomographe par le bureau de contrôle ALGADE, organisme agréé (Art. R. 1 333-43 du code de la santé publique et Art. R. 213-86 du code du travail).
- vérification des appareils de radioprotection :
 - mars : envoi à la société MPE de 7 appareils ;
 - juin : envoi à la société MPE de 7 appareils ;
 - septembre : envoi à la société MPE de 7 appareils.

Les Déchets radioactifs :

Les déchets radioactifs venant de l'enseignement sont stockés dans la soute de stockage des déchets radioactifs en attente d'enlèvement.

Une source étalon radioactive de Césium 137 a été envoyée à PerkinElmer pour une prise en charge définitive le 25 novembre 2014.

L'ANDRA a repris les déchets historiques de thorium et d'uranium le 09 avril 2014.

L'ASN a mandaté l'ANDRA suite à une demande de la PCR administrative de l'ENS pour l'enlèvement de trois sources scellées orphelines périmées de Radium 226 (courrier du 13 novembre 2014). L'une d'entre elles doit être requalifiée par la société Onet Technologie pour confirmer le radioélément courant 2015 afin d'être reprise par l'ANDRA.

Les déchets radioactifs à demi-vie longue (tritium et carbone 14) issus de la recherche sont évacués au fur et à mesure (dernier enlèvement en 2010).

9.5.2 Les Fiches Individuelles d'Exposition (FIE)

Les Fiches Individuelles d'exposition aux rayonnements ionisants doivent être remplies annuellement par les agents exposés.

	2011	2012	2013	2014
Nbre FIE remplies année N pour exposition année N-1	37	81	70	
Nbre FIE remplies pour l'irradiateur				45
Nbre FIE remplies pour une exposition aux sources non scellées				80
Nbre FIE remplies pour le P3				42

Des agents peuvent cumuler les expositions (irradiateur/sources non scellées/P3)

9.6 RISQUES LIES AUX MACHINES

Les machines doivent posséder un marquage CE et pour les plus anciennes être mises en conformité. La cession, même à titre gratuit, de machines non-conformes est interdite.

Le cas de l'ENS

En Novembre 2012, le service Admissions et Concours de l'ENS de Lyon s'est équipé d'un nouveau massicot électrique pour lequel le service Prévention et Santé au Travail a été consulté, tant sur la conformité du matériel que sur les exigences réglementaires (vérifications techniques réglementaires, maintenance, mise à disposition de la notice de fonctionnement ainsi que conservation des pièces réglementaires justificatives) ainsi que l'établissement d'une fiche de poste en rapport avec le matériel utilisé.

En 2013, nous avons été consultés pour l'installation d'un diffractomètre et d'un Microscope Electronique à Balayage (MEB).

En 2014, le service prévention a été consulté pour la mise en place et l'utilisation d'un analyseur portable par spectrométrie de fluorescence X (appareils soumis à une demande d'autorisation auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire). Il a également été porteur du projet d'achat d'un nouvel irradiateur à rayon X (demande d'autorisation, départ de l'ancien et rédaction du cahier des charges).

Des fiches de postes sont mises en place régulièrement auprès des appareils à risque : cryostat, appareils laser, sonicateurs.

9.7 RISQUES LIES AUX BOUTEILLES DE GAZ SOUS PRESSION

Le cas de l'ENS

D'une façon générale, des réseaux d'alimentation extérieure pour les bouteilles de gaz spéciaux ont été mis en place dans les bâtiments concernés.

Cependant, il existe encore dans de nombreux laboratoires des bouteilles de gaz sous pression, en particulier si le besoin est différent des réseaux installés.

Toutes les bouteilles utilisées sont normalement consignées. Elles sont déposées et reprises par le fournisseur dans des racks prévus à cet effet.

Lorsqu'une manipulation nécessite l'utilisation de nouvelles bouteilles de gaz, celles-ci sont prioritairement mises en place à l'extérieur des bâtiments.

9.8 RISQUES LIES A L'AMIANTE

Tous les bâtiments antérieurs au 1er juillet 1997 doivent faire l'objet de recherche d'amiante dans les flocages, calorifugeage et faux plafonds puis dans tous les matériaux (décret 96-97 et 96-98 de février 1996, décret 97-855 de septembre 1997, les décrets modificatifs 2001-840 du 13 septembre 2001 et 2002-839 du 3 mai 2002). Un dossier technique amiante doit être constitué par un professionnel qualifié pour tous les bâtiments existants, construits avant le 1er juillet 1997.

Le cas de l'ENS

La recherche d'amiante a été réalisée dans tous les bâtiments concernés. Un dossier technique amiante existe pour chacun des bâtiments. Un nouveau diagnostic avant travaux a été lancé fin 2013.

En décembre 2014, un diagnostic-repérage amiante avant travaux a été effectué. C'est une entreprise agréée, qui a été mandatée.

Ce diagnostic permettra d'identifier les zones nécessitant d'éventuelles opérations particulières préalables aux travaux de réaménagement conduits dans le cadre du plan Campus, qui auront lieu à partir de 2017.

9.9 RISQUES ROUTIERS

Une aide financière est proposée aux personnels utilisant les transports en communs.

L'ENS n'a pas encore réalisé de plan de prévention du risque routier.

9.10 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

La réglementation soumet les installations à déclaration ou à autorisation suivant l'importance des dangers ou des nuisances que peut présenter leur exploitation.

Le cas de l'ENS

En 2013, la société Qualiconsult a effectué un audit sur l'ensemble de l'ENS. L'ENS est soumise à déclaration pour les installations frigorifiques et chaufferie (rubriques 1185 et 2910) à Descartes et pour quelques familles de produits chimiques à Monod.

Un dossier de déclaration ICPE est en cours de rédaction par un agent du service de prévention et santé au travail et doit être transmis à la DREAL en 2015.

10 BILAN DU PROGRAMME DE PREVENTION 2014

10.1 DEVELOPPER LES ACTIONS EN SANTE AU TRAVAIL ET LE SUIVI MEDICAL DES AGENTS

Exposition à l'amiante → Continuer le recensement commencé précédemment.	Fait tout au long de l'année. Intégrer dans le protocole des visites médicales
Tiers temps → La formalisation de ce tiers temps, débutée en 2013, devra se poursuivre en 2014.	Le tiers temps est effectué par les médecins.
Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire. → Une infirmière du travail a été recrutée et débutera en janvier 2014. → une convention a été signée entre l'ENS et la MGEN en juillet 2013 pour la mise en place de consultation d'un psychologue du travail.	Fait 12 agents ont consulté en 2014.

10.2 DONNER TOUTE LEUR PLACE AUX CHSCT

Présidence du CHSCT → Continuer ce qui a été mis en place en 2013.	Fait
Assurer une bonne articulation et un véritable dialogue entre le CT et le CHSCT → Continuer ce qui a été mis en place en 2013.	Fait
Moyens du CHSCT → Continuer ce qui a été mis en place en 2013.	Fait 2 CHSCT en 2014 (changements organisationnels importants)
Visites régulières de service → Poursuivre les visites régulières des services. Ces visites pourront être programmées en CHSCT ou exceptionnelles en cas de nécessité.	A programmer en 2015
Rencontres régulières entre le secrétaire du CHSCT et le chef d'établissement → Prévoir en 2014 des rencontres régulières du secrétaire du CHSCT avec le Président et les autres partenaires (médecin de prévention, conseiller de prévention, inspecteur santé et sécurité du travail).	Pas mis en place en 2014 mais dès début 2015 réunions mensuelles entre le nouveau secrétaire du CHSCT, la conseillère de prévention et le Directeur Général des Services.
Communiquer les documents et informations nécessaires au bon fonctionnement du CHSCT → Maintenir l'envoi des documents aux membres du CHSCT, 15 jours avant les réunions, conformément à l'article 74 du décret 82-453 modifié.	Fait
Formation → Lors du renouvellement des membres du CHSCT, une nouvelle formation sera organisée.	Fait en avril et juin 2015

10.3 ACCOMPAGNER LES EVOLUTIONS ET PREVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

<i>Le CHSCT doit être impérativement saisi, avant, pendant et après tout changement organisationnel pour en analyser les risques. Le groupe de travail sur les RPS aura un rôle à jouer en amont.</i>	Pas fait systématiquement en 2014
---	--

11 PROGRAMME DE PREVENTION 2015

Service Prévention Santé au Travail
Affaire suivie par : Anouk Bedino
Tel : 04 72 72 88 37

Réf. Courrier : JFP/AB/15-034

Programme de prévention de l'ENS pour l'année 2015

Présenté au CHSCT du 27 mai 2015
Présenté au CT du 19 juin 2015
Communiqué au CA du 7 juillet 2015

Le programme annuel 2015 s'appuie sur :

- les orientations stratégiques ministérielles du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche 2014-2015 en matière de politique de prévention des risques professionnels ;
- le bilan annuel 2014 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de l'ENS de Lyon ;
- l'évaluation des risques professionnels de l'ENS de Lyon ;
- Le rapport d'inspection santé et sécurité au travail de l'ENS de Lyon d'avril 2014
- le bilan annuel 2014 des accidents de service et du travail et des maladies professionnelles

1. Renforcer la médecine de prévention

1. 1. Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire

- **Pérenniser le poste de l'infirmière du travail et la former au DIU santé au travail**

Le décret prévoit que pour l'exercice de ces responsabilités, les infirmiers de santé au travail recrutés doivent suivre une formation en santé au travail dans l'année suivant leur embauche.

1. 2. Augmenter le temps médical

- *Afin d'assurer le suivi des élèves normaliens en lettres et sciences humaines, il faudrait augmenter le temps médical d'au moins 120 heures.*

1. 3. Mettre en place un logiciel de médecine du travail

- *Choisir et mettre en place le logiciel de médecine du travail en collaboration avec la DSI. Ce logiciel devra être interfacé, à terme, avec le logiciel des RH.*

2. Conforter le CHSCT dans ses attributions

Le chef d'établissement doit associer le CHSCT à la définition de la politique de mise en œuvre en matière de prévention des risques professionnels

2.1 Visites régulières de service

- *Effectuer des visites de services, département ou laboratoire. Ces visites pourront être décidées en CHSCT ou programmées en urgence si l'actualité le nécessite.*

2.2 Rencontres régulières entre le secrétaire du CHSCT et le chef d'établissement

- *Mise en place en février 2015 de réunions mensuelles entre le secrétaire du CHSCT, la conseillère de prévention et le directeur Général des Services.*

2.3 Associer les membres du CHSCT aux projets d'aménagement

- *Dans le cadre du plan campus et des futurs partenariats Public-Privé ainsi que dans le cadre de l'activité inhérente à l'établissement, proposer à 2 membres du CHSCT de participer aux consultations en amonts et aux étapes de mises en œuvre.*

3. Prévenir les risques psychosociaux

Le chef d'établissement doit anticiper et intégrer les risques générés par les modes d'organisation, les restructurations, les indicateurs de performance et les procédures d'évaluation mis en place par l'administration et les laboratoires, et leurs conséquences sur les agents.

3.1 Mise à jour de la lettre de mission ACTE

Un groupe de travail sur les risques psychosociaux existe à l'ENS depuis le CHS du 7 décembre 2010.

- *Suite à l'arrivée de la nouvelle gouvernance, la lettre de mission de ce groupe doit être mise à jour.*

3.2 Saisine du groupe ACTE

Saisir, en amont, le groupe ACTE lors de projets d'aménagement, de déménagements ou de réorganisation de service modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

4. Renforcer les mesures de prévention des expositions

4.1 Le Document Technique Amiante

- *Mettre à jour le Dossier Technique Amiante du site Monod*

4.2 Le travail isolé

- *Mettre en place une procédure sur le travail isolé des personnels et stagiaires*

4.3 Le risque laser

- *Mettre en œuvre la réglementation en vigueur relative aux rayonnements optiques artificiels : Evaluer les risques laser et désigner des référents sécurité laser dans les laboratoires concernés par ce risque.*

4.4 Les nanoparticules

- *Etablir une cartographie des risques liés à l'utilisation des nanoparticules et évaluer les risques associés.*

4.5 Les risques en mission

Les risques en mission sont de multiples natures (d'ordre géopolitique, sanitaire, climatique..). Avant chaque départ, il appartient au chef de service concerné de procéder à l'évaluation des risques de la mission de l'agent.

- *Informé sur les risques en mission par le biais d'une brochure d'information*
- *Mettre en place une procédure (évaluation des risques, passage par le service médical et validation de l'ordre de mission).*

12 Annexes

12.1 RAPPORTS 2014 DES MEDECINS DE PREVENTION (PERSONNELS ET NORMALIENS)

Rapport d'activité du service de médecine de prévention du personnel de l'ENS pour l'année 2014

Organisation du service de médecine de prévention :

Le personnel :

- Le temps médical est de deux jours et demi par semaine.
Le Docteur JOLY a en charge le personnel du site Descartes, les biologistes et les géologues sur le site Monod. Le docteur LAPORTE a lui en charge le reste du personnel du site Monod. Une journée de visite médicale à l'ENS ULM pour le Docteur JOLY.
Le docteur GUILLAUD-BATAILLE est venue en renfort au dernier trimestre 2014 pour recevoir en visite médicale une partie des normaliens de DESCARTES. Cette activité fait l'objet d'un rapport d'activité propre.
- Une infirmière de l'éducation nationale est présente à temps complet et une infirmière en santé au travail à temps complet est arrivée au mois de janvier 2014.
- L'assistante du service santé sécurité assure la gestion des visites médicales (convocations).

Les locaux et le matériel :

- Sur le site Descartes : les locaux sont agréables et adaptés à l'activité à l'exception d'un problème d'insonorisation entre les différentes pièces. Ceci peut compromettre le respect du secret médical et des travaux doivent être envisagés. Ce point a déjà été signalé dans le rapport annuel précédent.
L'appareil permettant de réaliser les analyses d'urines a été renouvelé en 2014. L'appareil permettant la réalisation des tests visuels est vétuste mais son remplacement est prévu en 2015.
- Sur le site Monod : les locaux situés en sous-sol bénéficient de peu de lumière naturelle et sont peu agréables. Comme sur Descartes, un problème d'insonorisation existe mais exclusivement pour le cabinet médical et justifie là aussi des travaux rapidement. Néanmoins le déménagement du service médical est prévu pour 2015 et devrait permettre de prendre en compte ce problème.
Les appareils (visiotest, audiomètre et spiromètre) ont bénéficié d'une visite de maintenance avec réétalonnage si nécessaire.
- Comme les années précédentes, l'absence de logiciel spécifique en santé au travail rend difficile l'organisation et la restitution des activités réalisées.

Activités médicales

Le travail réalisé est celui de l'équipe : médecins, infirmières et assistante.

Passages spontanés dans les infirmeries:

Le temps d'ouverture des 2 infirmeries a été augmenté par l'arrivée d'une infirmière en santé au travail. A l'infirmerie de Descartes, 456 personnes se sont présentées spontanément (307 en 2013: +48,5%). A Monod, 405 personnes se sont présentées spontanément. (284 en 2013: +42,6%).

	ÉTUDIANTS		PERSONNEL	
	Descartes	Monod	Descartes	Monod
Total des passages aux infirmeries:	243 218 en 2013: +11%	278 200 en 2013: + 39%	213 89 en 2013 : + 139%	127 84 en 2013 : +51%
Soins infirmiers	92	119	129	79
Écoute/ Relation d'aide	150	118	101	45
Orientation vers:				
- médecin généraliste	59	84	25	30
- dentiste	4	3	1	0
- psychiatre	2	2	0	0
- ostéopathe	3	1	2	1
- gynécologue	5	2	1	2
Orientation vers médecins de l'ENS	49	35	28	12
Orientation vers psychologue de l'ENS	25	20	MGEN: 2	MGEN:2
Orientation vers service d'urgences	4	11	6	9

Les visites médicales :

Nombre d'agents convoqués : 763 (824 en 2013)

Nombre d'agents vus : 654 (588 en 2013) Absentéisme : 14 % (29 % en 2013).

Une diminution significative de l'absentéisme suite à la réorganisation des convocations aux visites médicales est observée.

Pour 2014, l'objectif d'étendre la collecte d'un certain nombre d'éléments relatifs aux visites médicales au site MONOD a été atteint (il s'agissait d'un des objectifs du service pour 2014).

Pour l'ensemble de l'établissement, les motifs de visites médicales sont les suivants :

- 190 pour visites systématiques
- 231 visites d'embauche ou premières visites
- 28 visites de reprise après arrêt maladie, congé maternité ou accident du travail.
- 105 visites occasionnelles à la demande de l'agent, du médecin de prévention ou à la demande de l'administration. Le nombre de ces visites supplémentaires est important.

Pour les examens complémentaires et les vaccinations prescrits, il s'agit de :

- 326 Bandelettes urinaires et 43 contrôles en cas d'anomalie
- 302 Tests visuels
- 27 Tests de la fonction respiratoire
- 37 Tests auditifs
- 54 Suivis de la tension artérielle
- 127 Bilans sanguins
- 20 Radiographies pulmonaires
- 6 Bilans ophtalmologiques pour la surveillance des personnes utilisant des lasers de classe 3B et 4.
- 5 Vaccins

Pour les conseils et orientations, il s'agit de :

- 43 orientations vers le médecin traitant
- 96 orientations vers un spécialiste
- 16 orientations vers l'assistante sociale
- 6 orientations vers les ressources humaines
- 2 orientations vers le comité médical
- 111 conseils
- 19 études de poste
- 11 accompagnements dans le cadre d'une reconnaissance de travailleur handicapé

Les conclusions professionnelles sont les suivantes et incomplètes du fait d'un codage différent entre les deux médecins :

- 496 compatibilités
- 16 contre-indications
- 30 aménagements de poste
- 30 sans conclusion (d'autres n'ont pas été collectées)

Activités de tiers temps :

Douze études de postes et/ou visites de locaux ont été réalisées.

Participation à 2 CHSCT et une réunion du groupe ACTE.

Une présentation du service médical pour les nouveaux arrivants en biologie.

Depuis le début du dernier trimestre 2014, une rencontre mensuelle avec le Directeur Général des Services et la Directrice des Ressources Humaines a été mise en place. Cette nouvelle disposition nous semble très favorable à la prise en compte et l'accompagnement de situations individuelles ou collectives qui le justifient.

Une rencontre entre le personnel du service de médecine de prévention et la nouvelle directrice des études a également eu lieu au dernier trimestre pour travailler sur les mesures à mettre en place pour accompagner les étudiants en difficulté et réfléchir à la prise en compte des addictions. Les réunions de service régulières se sont poursuivies en 2014 : elles ne permettent pas forcément de réunir tout le personnel du service le même jour mais sont l'occasion d'échanger, de rédiger des documents et d'harmoniser nos pratiques. La communication de l'équipe est de bonne qualité et facilitée par la présence régulière des infirmières.

Le recours à des appuis disponibles en interne à l'établissement est précieux et complémentaire. Il s'agit du recours à la psychologue pour les étudiants, à l'assistante sociale et au psychologue de la MGEN pour les personnels.

De plus, pour répondre à la problématique des difficultés psychiatriques rencontrées par un nombre croissant d'étudiants, le réseau avec des professionnels extérieurs a été développé:

- à la fois avec les psychiatres d'une unité d'hospitalisation pour étudiants, dans une clinique spécialisée
- et un psychiatre en libéral, conventionné secteur 1, intéressé par les échanges en équipe, que toute l'équipe du service médical a pu rencontrer

Actions mises en place par le service médical:

- 2 collectes de sang sur le site Descartes (février et octobre 2014)
- conférence « Stress et anxiété des étudiants » à destination du personnel enseignant et administratif (avril 2014)
- 2 formations initiales au PSC1 à destination des étudiants (avril et mai 2014)
- 1 session de recyclage du PSC1 à destination du personnel (octobre 2014)
- conférence « Prévention-Santé Alcool » avec l'ANPAA, à destination des étudiants (à la rentrée de septembre 2014)
- après-midi dépistage du VIH et stand-info sur les IST, avec le personnel du CIDAG (décembre 2014)

Les médecins et les infirmières bénéficient d'une formation continue. En 2014, ils ont participé à

différentes formations et réunions :

- Actualités Claude Bernard,
- Journées sur les urgences en médecine du travail (JAMU)
- Journée de la Société de Médecine du Travail de Lyon intitulée peau et travail,
- Prévention du risque suicidaire
- Participation aux journées du groupe ressources sur les conduites addictives (ANPAA)
- Formation sur les troubles musculo-squelettiques
- Formation PSC1 et recyclage formateur PSC1

Commentaires généraux :

Aspects portant sur l'expression des agents en visite médicale et les risques psychosociaux :

Comme tous les établissements d'enseignement supérieur, l'ENS a connu des changements organisationnels importants découlant de fusions, de restructuration et de nouvelles organisations. La situation s'est progressivement normalisée à l'échelle de l'établissement.

Le service sécurité a connu une réorganisation. La situation de crise qui concernait le site Descartes est maintenant terminée même si quelques situations individuelles restent problématiques.

D'autres services ont également rencontré des difficultés : le service communication même si l'expression au travers des visites médicales est restée sauf exception limitée.

D'autre part, le temps consacré au travail par certains chercheurs et personnels d'encadrement représente un facteur de risque. Il pourrait conduire à des situations d'épuisement professionnel.

En ce qui concerne les étudiants, nous avons pu constater, à l'occasion de leur suivi, que certains d'entre eux présentent des fragilités psychologiques (des manifestations de stress, d'anxiété...) voire des pathologies psychiatriques avérées. Ces constats ont conduit à différentes réflexions et actions :

- une prise en charge par l'équipe médicale de l'ENS qui a complété sa formation dans ce domaine,
- des contacts avec les établissements et les professionnels de santé spécialisés du secteur,
- des réunions avec la direction des études, la scolarité, le service hygiène et sécurité, les ressources humaines et les départements. Le document précisant les ressources disponibles pour venir en aide aux étudiants et les modalités de fonctionnement est maintenant finalisé,
- des rencontres avec les enseignants responsables et référents d'étudiants en difficulté,
- des rencontres avec les étudiants responsables du BDE.

Aspects portant sur l'évaluation des autres risques et la prévention :

- ✓ Concernant le **risque radiologique** : des moyens dosimétriques adaptés à l'évaluation de l'exposition aux radio-éléments manipulés existent. Ils mettent en évidence que cette exposition reste à un niveau faible ou non mesurable.

Le nombre d'agents disposant d'un dosimètre extrémité est limité alors que celui d'agents disposant d'un dosimètre de poitrine est beaucoup plus important. Une réévaluation du nombre d'agents réellement exposés devrait être réalisée. Les objectifs étant de limiter le nombre de dosimètres inutiles et inversement de s'assurer que les utilisateurs effectifs disposent des dosimètres adaptés (poitrine et extrémité). La transmission des fiches d'exposition sur ce risque pourrait être améliorée.

- ✓ Concernant le **risque chimique** : la mise en œuvre de la réglementation sur les produits Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques prévoit une démarche de substitution systématique de ces produits ou en cas d'impossibilité la mise en place de procédés en circuit fermé. Il nous semble que cette démarche n'est pas vue comme prioritaire. Nous rappelons l'importance de mesures de prévention strictes vis à vis de ces produits comme des produits chimiques en général pour limiter le risque de voir apparaître des pathologies en rapport avec ces expositions. La prise en compte du risque nanoparticulaire est également nécessaire.

Le délai de mise en œuvre et de transmission des fiches d'exposition pourrait encore progresser.

Des mesures d'exposition atmosphériques ont été réalisées au département de chimie et au RDP fin 2014. Une première présentation du rapport a été effectuée début 2015 mais l'exploitation de ce rapport reste à faire : mesures correctives et évaluation de leur efficacité.

- ✓ Concernant le **risque biologique** : nous disposons d'une liste des pathogènes manipulés en L3.

Une réunion visant à harmoniser les pratiques de surveillance médicale professionnelle et à établir un plan d'urgence commun pour des laboratoires L3 du site de Gerland s'est tenue au mois de septembre 2014. Elle a abouti à un protocole de surveillance médicale commun et une procédure d'urgence. Un plan commun d'urgence commun devrait être élaboré par les responsables des L3

Les connaissances des utilisateurs de ces produits chimiques et des agents biologiques pathogènes sont variables et pour certains insuffisantes (étiquetage, fiche de données et de sécurité...). L'information des femmes en âge de procréer est également à renforcer. Notre temps de présence ne nous permet pas de participer à des réunions collectives d'information et de sensibilisation avec les préventeurs. Au-delà des informations qui sont données individuellement lors des visites médicales, nous avons réalisé une plaquette que nous allons mettre à disposition des femmes en âge de procréer.

Objectifs 2015 de l'équipe médicale

- Poursuivre et renforcer les visites de locaux (services, laboratoires, départements) pour permettre la mise en œuvre effective de notre activité de tiers temps orientée sur la connaissance des postes de travail.
- Rédiger une plaquette d'information sur les risques professionnels pour les déplacements professionnels à l'étranger.
- Poursuivre les réunions de travail de l'équipe médicale.
- Mettre en place un logiciel en santé au travail.

RAPPORT D'ACTIVITE CONCERNANT L'ANNEE 2014

Docteur Sylvie Guillaud-Bataille, Médecin de Prévention

Association Française des Médecins de Prévention

Contrat signé pour 4 journées par mois: de septembre à décembre, soit 16 journées pour visites d'embauche des normaliens, sur le site de Descartes, Les consultations n'ont commencé que le 10/9 et ont fini le 17/12 pour des raisons inhérentes à la réalité de l'école: étudiants devant s'installer début septembre et vacances de Noël à compter du 19/12. 13,5 jours ont donc été consacrés à des consultations, et un jour pour le groupe ACTE. Le jour et demi restant sera effectué courant janvier 2015 pour le groupe ACTE.

146 personnes ont été reçues en consultation: 79 normaliens (sur liste de 115) ayant intégré l'ENS en septembre 2014, soit en L3, soit en M1 et 56 normaliens ayant intégré en 9/2013 voire même des années précédentes pour 3 d'entre eux, mais qui n'avaient jamais été convoqués. Deux membres du personnel, un étudiant de Monod et une élève de CPES ont été vus en urgence,

151 visites ont été réalisées, car certains ont été vus plusieurs fois : 3 à la demande du médecin, 1 à la demande de l'administration et 1 visite spontanée pour syndrome dépressif.

Risques professionnels retenus:

Le travail prolongé sur écran est retenu pour tous ; Des conseils sont donnés pour l'utilisation la plus ergonomique possible de l'ordinateur portable, pour éviter des douleurs cervicales et/ou dorsales,

Le suivi ophtalmologique est vérifié,

Seuls certains des Master Pro Agreg estiment qu'une charge mentale trop importante doit être retenue comme risque professionnel. Ceux qui intègrent cette année estiment qu'elle n'est pas trop lourde en comparaison des Classes Préparatoires,

Certains se plaignent de douleurs lombaires, avec parfois hématomes au niveau de l'apophyse épineuse d'une vertèbre lombaire. Après visite des salles de cours, nous avons pu constater que certaines chaises comportaient une barre métallique, qui pouvait être tenue comme responsable.

Démarches particulières :

1 demande RQTH, et de tiers temps pour le concours de l'Agrégation,

2 demandes d'aménagement de poste au sein de l'école, avec information des responsables de départements et de la personne en charge du handicap,

Orientations préconisées :

59 orientations, sachant qu'une même personne peut faire l'objet de plusieurs orientations :

Médecin traitant:17	Ophtalmologiste : 10
Orthoptie : 4	Dermatologue ; 8
Psychologue ou Psychiatre : 7	Gynécologue : 5
Orthopédiste : 4	ORL : 3

Cardiologue : 1	Allergologue : 1
Neurologue : 1	

Rapport Qualitatif :

Parmi les jeunes qui viennent d'intégrer, on retrouve fréquemment des jeunes fatigués, éprouvés physiquement et psychiquement par les classes préparatoires et les concours: nombreux sont ceux qui n'ont pas retrouvé un état de santé à l'équilibre. Sont retrouvés des troubles du sommeil, des troubles du comportement alimentaire, du stress, des crises d'angoisse...

Pour ceux qui intègrent en L3, et qui ont la majorité des cours à la Faculté, il y a une grande frustration (et ce d'autant s'ils ont choisi Bron: difficilement accessible en transport en commun, de l'école et cadre fort peu attractif!). Ils ont le sentiment de perdre au point de vue cognitif et des capacités d'apprentissage et de mémorisation. Beaucoup disent que s'ils avaient su que le L3 se déroulait comme cela, ils auraient préféré faire une 3ème année de classes préparatoires et intégrer en M1. Ceux qui avaient eu l'information préalable que leur L3 allait se dérouler ainsi, le vivent beaucoup mieux et peuvent profiter de cette expérience.

Il paraît donc indispensable que cette information soit largement donnée en amont pour éviter déception, frustration, non reconnaissance de leurs efforts pour intégrer (selon eux!),,,

Le cas particulier des étudiants en Histoire avec L3 obligatoire, même si 3 ans de classes préparatoires, et cours à la Faculté est encore plus problématique, d'autant qu'ils disent ne pas comprendre les raisons de cette spécificité : là encore une amélioration au niveau de la communication serait sûrement bénéfique.

Une autre population à risque est celle des agrégatifs : ceux-ci disent revivre la « prépa » la dimension scolaire, répétitive, l'augmentation de la charge de travail et de la charge mentale.

Il est fréquent de voir réapparaître les mêmes troubles (sommeil, troubles du comportement alimentaire avec perte ou prise importantes de poids). Il semblerait que le retour à cette étape plus scolaire soit encore moins bien vécu s'il a été précédé par une année avec temps passé à l'étranger.

Un autre problème abordé par plusieurs normaliens, et en nombre croissant par rapport à 2012 est celui qui se pose quand ils ne veulent pas choisir la voie de l'enseignement, et donc ne voient pas l'intérêt de passer l'agrégation, avec risque de prendre la place de quelqu'un pour rien.

Au rappel de la mission de l'ENS de former des enseignants, ils répondent qu'à ULM, ils seraient beaucoup plus souples pour accepter d'autres carrières.

Cette 1^{ère} consultation sert également à leur préciser leurs droits et devoirs en tant que salariés : visite d'embauche (ne comprennent souvent pas le « doublon » avec visite chez un médecin assermenté), justification d'absence par un arrêt de travail établi par un médecin, déclaration d'accident de travail, de trajet...

Il est à noter que, très certainement grâce à la souplesse « efficace » de la secrétaire médicale et à l'implication de l'infirmière, il n'y a eu que très peu d'absentéisme aux consultations.

Cette visite d'embauche doit, dans la mesure du possible, intervenir l'année de l'intégration des normaliens. Nous avons pu regretter, avec l'infirmière, que certains, admis l'année précédente non vus en visite d'embauche, par manque de temps médical, auraient pu bénéficier d'une aide spécifique, plus précoce. Dans la majorité des cas, les normaliens semblent venir de bon gré à cette visite, et abordent facilement, tout ce qui relève de leur santé physique et mentale.

12.2 RAPPORTS 2014 DE LA MEDECINE PREVENTIVE (ETUDIANTS)

Total ENS	2013 - 2014	
55 Consultations de 4 h	220 heures	
Réunion équipe médicale	2h	28/11/2013
stats 2013	2h	08/01/2014
rencontres professeurs	2	
rencontre mobilité internationale	1	
total convoqués et urgences	483	
nombre de consultations	338	
Répartition :		
CS de prévention	263	78%
nb de vaccins	20	6%
nb d'urgences	27	8%
suivi et rendu d'examens	13	4%
tiers temps	3	1%
habilitation électrique, W hauteur	12	4%
consultations multiples :		
2 consultations	18	
3 consultations	6	
4 consultations	0	
5 consultations	2	
Nombre de personne vues	305	63%
présents après 1 convocation	261	86%
présents après 2 convocations	38	12%
présents après 3 convocations	5	2%
présents après 4 convocations	1	
absences	141	29%
1 seule convocation	109	77%
2 convocations	9	6%
3 convocations.	3	2%
5 convocations	1	1%

12.3 RAPPORTS 2014 DE LA PSYCHOLOGUE DESTINEE AUX ETUDIANTS

Bilan d'activité Consultations psychologiques 2014

Anne-Sophie RENUCCI, Psychologue

I) Présentation générale

Objectifs du poste

Le travail de psychologue au sein du service de santé de l'ENS Lyon participe à deux axes essentiels :

- **Offrir aux étudiants l'aide dont ils ont besoin** afin d'éviter les problèmes psychologiques, voire des actes désespérés. L'existence de consultations psychologiques leur signifie que l'ENS tient compte des aspects humains qui vont avec l'enseignement. D'ailleurs, la majorité des universités et grandes écoles françaises proposent des consultations psychologiques.
- **Concourir aux résultats des étudiants** et donc à la performance de l'ENS notamment en soutenant les étudiants en proie au stress et à l'anxiété, et en prévenant le « décrochage » par le soin psychique et l'accompagnement.

Aménagement de l'activité

Les consultations psychologiques ont démarré début Septembre. Elles ont lieu tous les jeudis de 14h à 19h, à l'infirmerie Descartes. La psychologue partage son bureau avec les médecins. Une consultation dure 45 min. Les étudiants peuvent s'inscrire sur le planning auprès des infirmières. Seul l'étudiant peut, sur sa demande, être inscrit. Les consultations ne peuvent être imposées par un enseignant ou un autre personnel. De même, la déontologie propre au métier de psychologue ne permet pas qu'un retour soit fait sur les étudiants au personnel non médical. Le nombre d'heures de présence sur place étant restreint, les consultations psychologiques ont pour but de faire un point sur les problèmes présentés par l'étudiant et de lui proposer l'orientation la plus pertinente à l'extérieur ou bien de lui proposer un soutien psychologique ponctuel.

II) Missions

Entretiens

Les entretiens durent quarante-cinq minutes environ. Cette durée n'est pas compressible du fait de l'importance des nombreux éléments à rechercher chez un patient afin de cerner les problématiques en jeu et d'assurer la pertinence de l'orientation. De plus, « prendre le temps » vient signifier à la personne qu'elle est écoutée activement, accueillie dans sa dimension psychique (qui ne répond pas aux impératifs de la rentabilité). Assurer des entretiens « longs » est donc à la fois le garant de la qualité professionnelle et du respect de la personne.

Contacts avec d'autres professionnels

Il est fréquent de devoir se mettre en lien avec les psychiatres, lieux de soins etc... vers lesquels sont orientés les étudiants afin d'échanger des informations et de coordonner notre travail.

Rencontres hebdomadaires avec les infirmières

Les infirmières, grâce à leur présence en continu à l'infirmierie et leur contact de proximité avec les étudiants font un travail essentiel de première approche. De nombreux étudiants viennent consulter suite à ces premières rencontres avec un membre de l'équipe (infirmière ou médecin) qui joue le rôle de « passerelle » vers le soin psychique. Ainsi, les rencontres hebdomadaires avec madame Tonadre et madame Grataloup sont indispensables pour échanger des informations, faire le lien entre les différents soignants travaillant sur le lieu. Les échanges avec les médecins sont plus difficiles à mettre en place du fait des plages honoraires de présence sur les sites qui ne sont pas les mêmes mais ils se font régulièrement par téléphone, mails et rencontres planifiées au sein du service régulièrement.

Rencontres avec les étudiants élus

A plusieurs reprises, les étudiants élus du BDE ont été reçus afin d'organiser ensemble des besoins du service pour améliorer la prise en charge médicale psychiatrique des étudiants.

Action de prévention

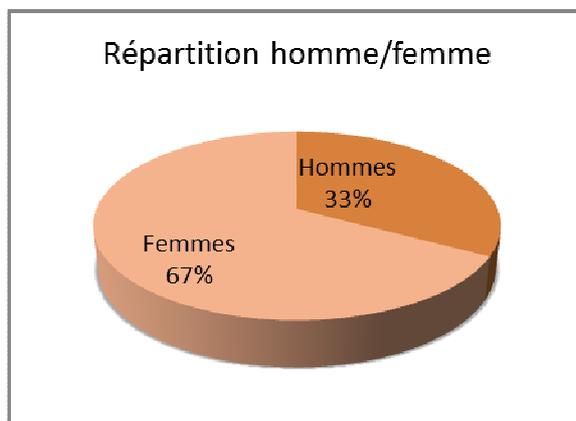
Une conférence à destination du personnel enseignant a été organisée le 16 Avril 2014 sur le thème du stress et de l'anxiété dans la population étudiante. Elle a été tenue par la psychologue Annabelle Bouammari de l'association Apsytude, la stagiaire psychologue Alice Protière et la psychologue du service.

III) Chiffres

79 étudiants venus consulter entre Septembre et Juin 2014, **136 entretiens** effectués.

Répartition Homme/Femme

Les **hommes** sont toujours moins représentés que les femmes - environ **33%** des consultants Les **femmes** représente encore la majorité des demandes – **67%**. Cette répartition se retrouve dans tous les types de consultation de psychologie en France.



Répartition selon les sites

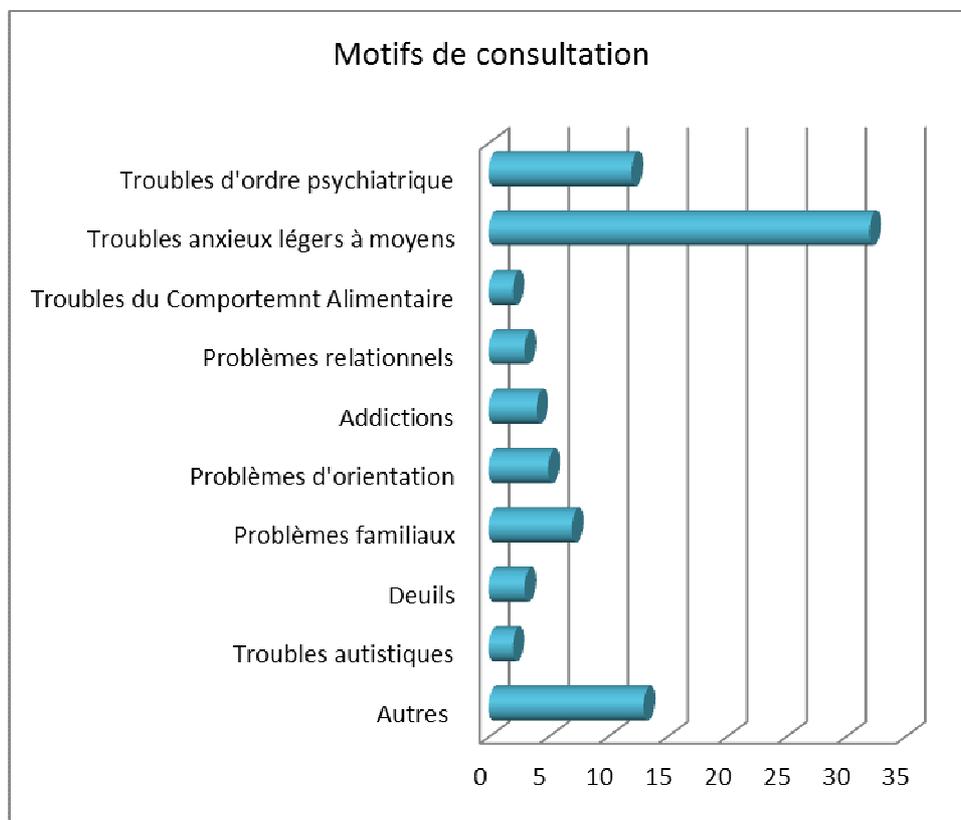
Cette année, la répartition Monod/descartes est presque égale alors que les étudiants de Descartes étaient depuis 3 ans majoritairement représentés.



Motifs de consultation

Les troubles anxieux représentent une très grande partie des consultations psychologiques à l'ENS. Ces chiffres se retrouvent dans l'ensemble des pays occidentaux.

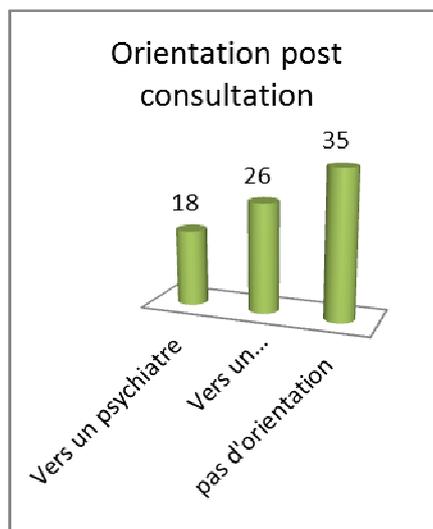
La catégorie « autres » comprend : situation de crise / harcèlement / inquiétude pour un ami ou colocataire / dyslexie / impact psychologique d'une pathologie somatique etc..



Orientations post-consultations

35 étudiants ont nécessité simplement d'une à 4 consultations ponctuelles assurées dans le service de santé de l'ENS. 26 étudiants ont été orientés à l'extérieurs, en cabinet libéral, Centre médico-psychologique ou bien associations.

18 étudiants reçus ont été orientés vers un **médecin** psychiatre (en cabinet libéral ou en centre hospitalier) pour que soit prises en charge les psychopathologies dépistées (dépression, trouble bipolaire ou schizophrénie).



Conclusion

Le travail d'équipe au sein du service santé est très appréciable. La coordination et la communication sont de très bonne qualité.

Nous constatons globalement une augmentation significative des consultations à caractère psychiatrique au sein de l'ENS depuis 4 ans, ce qui est retrouvé dans de nombreux lieux de consultation pour étudiants en France. La santé mentale des jeunes se dégrade largement.

Les prises en charge et les suivis pour les étudiants en cas de psychopathologies lourdes sont bien meilleures depuis la mise en place d'une collaboration resserrée de notre service avec l'unité Ronsard de la clinique Champvert (Lyon 5eme) qui a ouvert ses portes en Octobre 2013 ainsi qu'avec le docteur W. Ahmad (Lyon 8eme) qui s'est installé en cabinet libéral en Mai 2014. Les risques liés aux pathologies psychiatriques sont ainsi mieux maîtrisés.

12.4 RAPPORT D'INSPECTION 2014



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Inspection générale
de l'administration de
l'éducation nationale
et de la recherche

Inspection
santé et sécurité
au travail
de l'enseignement
supérieur
et de la recherche

Affaire suivie par
Fabrice WIITKAR
Téléphone
06 79 74 65 72
Courriel
fabrice.wiitkar@
education.gouv.fr

110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

RAPPORT D'INSPECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Fabrice WIITKAR et Laure VILLARROYA-GIRARD
Inspecteurs santé et sécurité au travail

Avril 2014

1	CONTEXTE DE L'INSPECTION.....	3
1.1	Cadre de la mission.....	3
1.2	L'école normale supérieure de Lyon : quelques repères.....	3
1.3	Conduite de l'inspection.....	3
2	OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS.....	4
2.1	Dispositif de prévention.....	4
2.1.1	Agents chargés de la prévention des risques professionnels.....	4
2.1.2	Médecine de prévention.....	4
2.1.3	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).....	5
2.1.4	Analyse et suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles.....	5
2.1.5	Registres obligatoires.....	5
2.1.6	Organisation de la prévention au sein de l'établissement.....	6
2.2	Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) et programmation des actions de prévention.....	6
2.3	Information et formation du personnel.....	6
2.4	Prévention du risque incendie.....	7
2.4.1	Organisation de la sécurité incendie.....	7
2.4.2	Évacuation.....	7
2.5	Exploitation des bâtiments et des installations techniques.....	7
2.5.1	Contrôles et vérifications périodiques.....	7
2.5.2	Dossiers Techniques Amiante (DTA).....	9
2.6	Autorisation de détenir et utiliser des sources radioactives non scellées et scellées associées et un générateur électrique de rayons X.....	9
2.7	Prévention de certains risques scientifiques.....	9
2.7.1	Risque biologique.....	9
2.7.2	Risque laser.....	9
2.7.3	Risques liés à l'utilisation de nanoparticules.....	9
2.8	Divers.....	10
2.8.1	Intervention d'entreprises extérieures.....	10
2.8.2	Visite de services : quelques remarques.....	10
2.8.3	Travail isolé.....	11
2.8.4	Missions à l'étranger ou à l'outre-mer français.....	11
2.8.5	Prévention des risques psychosociaux.....	11
3	CONCLUSIONS.....	12

1 CONTEXTE DE L'INSPECTION

1.1 Cadre de la mission

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié fixe un ensemble de règles applicables aux administrations et établissements publics de l'État. Ces règles sont notamment celles définies aux livres I à V de la quatrième partie du code du travail et par les décrets pris pour leur application.

Des visites d'inspection avaient été organisées en 2005 et 2009 au sein de l'école normale supérieure sciences, de l'école normale supérieure lettres et sciences humaines, et de l'institut national de recherche pédagogique. Une première inspection partielle de l'école normale supérieure de Lyon dans sa configuration actuelle a été réalisée en 2013 et un courrier a été transmis à l'établissement. Ce rapport fait suite à la seconde inspection.

1.2 L'école normale supérieure de Lyon : quelques repères

L'école normale supérieure (ENS) de Lyon est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche pluridisciplinaire dans les domaines des lettres et arts, des sciences humaines, des langues, des sciences sociales, des mathématiques, de l'informatique, des sciences de la matière, de la biologie et des sciences de la terre. Elle est répartie sur trois sites principaux (Buisson, Descartes et Monod) et deux sites secondaires (le CRMN et l'IGFL). Par ailleurs, 27 laboratoires de recherche sont présents dans l'établissement.

L'ENS de Lyon regroupe 256 enseignants et enseignants-chercheurs, 531 personnels techniques, administratifs et de bibliothèque et 298 post-doc et contractuels doctorants¹. Pour l'année 2012-2013, elle compte 2209 étudiants dont 1068 élèves normaliens.

1.3 Conduite de l'inspection

L'inspection, menée sur 3 jours, par 2 inspecteurs, s'est déroulée de la manière suivante :

16 avril 2014

Entretien avec des représentants des personnels au CHSCT.

Visite partielle du laboratoire Joliot Curie.

Entretien avec le service prévention et santé au travail.

17 avril 2014

Entretien avec la directrice des ressources humaines et la responsable du service de la formation continue.

Entretien avec le responsable de la direction patrimoine et moyens généraux et le responsable du service de sécurité incendie.

Visite partielle de l'institut de génomique fonctionnelle de Lyon (IGFL).

Visite partielle de la bibliothèque Diderot.

18 avril 2014

Entretien avec les médecins et l'infirmière de prévention.

Entretien avec le service prévention et santé au travail.

Restitution des visites au directeur général des services en présence de la conseillère de prévention.

Les visites ont été effectuées en présence de divers responsables concernés : chefs de service, conseillère et assistants de prévention. Compte tenu des délais de rédaction du rapport, les situations constatées auront pu évoluer.

¹ Bilan annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de l'ENS de Lyon pour l'année 2013.

Les observations et recommandations faites à la suite de cette inspection limitée ne constituent en aucun cas une liste exhaustive ; elles sont fondées sur une visite partielle des locaux et équipements, sur la base des déclarations qui nous ont été faites et des documents produits.

Un courrier de proposition de mesures immédiates a été adressé au président de l'ENS de Lyon le 25 avril 2014. L'établissement a apporté une réponse à l'inspection par correspondance du 10 septembre 2014.

2 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

2.1 Dispositif de prévention

2.1.1 Agents chargés de la prévention des risques professionnels

- *Au niveau de l'école*

La fonction de conseillère de prévention est assurée par un agent fonctionnaire du grade d'ingénieur d'étude dans la spécialité hygiène et sécurité, travaillant à plein temps dans la fonction de prévention des risques professionnels. Elle a pris ses fonctions début avril 2014 et une lettre de cadrage devra être établie à son intention. Elle dirige le service prévention et santé au travail qui rassemble deux médecins de prévention pour le personnel et les élèves normaliens, un médecin généraliste pour les étudiants, deux infirmières, trois techniciens dont un en CDD (quatre techniciens dont un en CDD depuis le 1^{er} septembre) et une gestionnaire.

Des visites de services et unités de recherche sont organisées chaque année par le service (avec ou sans la participation de membres du CHSCT). Il conviendrait de connaître les suites données aux préconisations formulées.

- *Au niveau des services et unités de recherche*

Il existe un réseau d'assistants de prévention dans les services et unités de recherche, qui reste à développer. En 2013, 38 assistants de prévention étaient dénombrés et 26 étaient officiellement nommés², pour un total de 73 unités de travail. Chacun des assistants de prévention devra disposer d'une lettre de cadrage.

L'an passé, le réseau des assistants de prévention a été animé par le service prévention et santé au travail au cours de trois réunions (en mai, juillet et décembre). Cette démarche importante est à pérenniser.

2.1.2 Médecine de prévention

Lors de notre visite de mars 2013, nous avons préconisé la production d'un rapport d'activités annuel unique pour l'ensemble des médecins de prévention. Cette recommandation a été prise en compte pour l'année 2013. Le temps médical est passé de deux jours à deux jours et demi depuis juin 2013, ce qui constitue une amélioration sensible. Néanmoins, nous invitons l'école à adapter la quotité de temps de présence des médecins à la surveillance médicale des agents (en incluant les élèves normaliens) au regard du décret n°82-453 du 28 mai 1982³. Nous avons été informés que les élèves normaliens en lettres sont vus en visite médicale par un médecin généraliste. Enfin, nous notons positivement le fait que la dernière infirmière recrutée soit spécialisée en santé au travail.

Bien que les médecins aient noté une diminution significative de l'absentéisme suite à la réorganisation des convocations, nous rappelons une nouvelle fois qu'il appartient à

² Bilan annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2013 de l'ENS de Lyon.

³ Art. 12 : Le temps minimal que le médecin de prévention doit consacrer à ses missions est fixé à une heure par mois pour :
Vingt fonctionnaires ou agents publics non titulaires ;
Quinze ouvriers ;
Dix fonctionnaires, agents publics non titulaires ou ouvriers [soumis à une surveillance médicale particulière].

l'établissement de veiller à ce que ses agents soient assidus aux visites médicales réglementaires.

Il est du ressort de l'administration d'organiser la transmission systématique de certaines informations aux médecins de prévention, notamment quant aux nouvelles affectations, mutations, accidents du travail, congés de maladie, déclarations de grossesse... Une amélioration a été constatée dans la communication de ces données mais des efforts restent à porter concernant les déclarations d'accident du travail. Dans cette perspective, notre recommandation de mettre à disposition des médecins un logiciel de gestion de l'activité de médecine de prévention interfacé avec le logiciel de gestion des ressources humaines reste d'actualité. Il nous semble indispensable de consulter les médecins sur le choix de l'outil.

2.1.3 Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT de l'ENS de Lyon a été créé le 12 juillet 2012. Il a été réuni 6 fois sur l'année 2013 et une fois en 2014 (à la date de l'inspection). Ses modalités de fonctionnement sont régies par un règlement intérieur.

Nous avons noté un fonctionnement globalement satisfaisant de l'instance avec, par exemple, la constitution d'un programme de visites ou la présentation en séance de documents réglementaires.

Un certain nombre de projets d'aménagement sont d'ores et déjà présentés en CHSCT. Il convient de s'assurer que l'ensemble des projets susceptibles d'avoir un impact sur la santé, la sécurité, ou les conditions de travail des agents fassent l'objet d'une consultation du comité.

Les avis et projets élaborés par le comité sont portés à la connaissance des agents de l'établissement et une réponse écrite est apportée aux membres du comité. Nous rappelons toutefois que l'information des agents doit être réalisée dans un délai d'un mois et que la réponse aux membres du comité doit intervenir dans les deux mois suivant la séance.

Les observations et suggestions formulées dans les registres santé et sécurité au travail des différents services doivent également être portées à la connaissance des membres de l'instance.

2.1.4 Analyse et suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles

L'ENS de Lyon a recensé 15 accidents de service (dont 9 avec arrêt) et 11 accidents de trajet (dont 8 avec arrêt) pour l'année 2013. Les causes des accidents de service sont recensées et analysées, et les accidents graves, ou potentiellement graves, font l'objet d'une enquête par le CHSCT. Il conviendrait néanmoins de rendre systématiques la formalisation des actions à mener ainsi que leur suivi.

Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée en 2013.

2.1.5 Registres obligatoires

Trois types de registres relatifs à la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention du risque incendie dans les ERP sont en place au sein de l'université :

- Registres de santé et sécurité au travail

Vingt-trois registres ont été recensés au sein de l'école. Ils sont diversement renseignés. Nous rappelons qu'ils doivent être visés par les chefs de service concernés (qui peuvent également y faire figurer leurs réponses). Un rappel régulier sur leur utilisation pourrait être réalisé.

- Registre spécial de signalement de danger grave et imminent

Quatre registres sont en place sur les sites suivants : accueil du site Descartes, accueil du site Buisson, accueil du site Monod et au CRMN. Le registre du site Descartes a été renseigné deux fois en mars 2013 (pour une même affaire). Une enquête du CHSCT a été diligentée.

- Registres de sécurité incendie.

Ils sont présents aux PC sécurité. Les registres consultés étaient correctement tenus.

2.1.6 Organisation de la prévention au sein de l'établissement

L'école s'est dotée d'une instruction générale hygiène, sécurité, santé au travail et protection de l'environnement décrivant l'organisation de la prévention en son sein. Elle a été présentée lors de la séance du 18 octobre 2012 du CHSCT. Il conviendra de préciser clairement les personnes exerçant la fonction de chef de service⁴. Ces chefs de service seront chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur seront consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité⁵.

2.2 Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) et programmation des actions de prévention

Nous renouvelons la recommandation principale que nous avons formulée en 2013 sur cet aspect de la prévention des risques professionnels, c'est-à-dire la réalisation d'un document unique et d'un programme d'actions de prévention opérationnel (finalisé en phase avec l'élaboration du budget), mis à jour chaque année, pour chacune des unités de travail définies (pour 2013, 39 DUER à jour sur 73 unités de travail). Nous rappelons à cette occasion le rôle essentiel des chefs de service dans la mise en œuvre de cette démarche⁶.

Des réunions sont organisées entre les assistants de prévention et la DPMG afin d'échanger sur les actions inscrites au sein des DUER et portant sur des sujets relatifs à l'immobilier. Il conviendrait d'associer le service prévention et santé au travail aux décisions prises à l'issue de ces échanges et d'en faire un retour aux services concernés.

Ces documents uniques et programmes d'actions de prévention alimenteront le document unique et le programme annuel de prévention de l'établissement dont l'avancement sera suivi sur la base d'un échéancier défini. Nous rappelons que ces deux documents doivent être présentés au CT puis au CA avec l'avis du CHSCT.

2.3 Information et formation du personnel

Les constats et recommandations formulés dans notre correspondance du 3 mai 2013 sont toujours d'actualité.

Nous avons été informés que le plan de formation général était ouvert à tous mais que les formations individuelles, demandées via l'application Cueillette, étaient uniquement ouvertes aux personnels BIATSS et aux enseignants en position d'encadrement (recueil des besoins priorisés par le chef de service). Nous rappelons que l'ensemble des personnels de l'école, y compris donc les enseignants-chercheurs, doivent avoir accès aux formations rendues obligatoires en matière de santé et sécurité au travail, qu'elles soient individuelles ou collectives. Il est également nécessaire de s'assurer, pour certaines formations (secourisme, sécurité incendie...), que les personnels formés sont répartis de façon homogène au sein des différents bâtiments (un échange d'informations avec les organismes partenaires devrait permettre de mieux atteindre cet objectif).

⁴ Cette disposition a été rappelée par les circulaires du 9 août 2011 relative à l'application des dispositions du décret du 28 mai 1982 et la circulaire du 20 mai 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique de l'Etat.

⁵ Décret n°82-453 du 28 mai 1982 -- Art. 2-1.

⁶ Circulaire du 18 mai 2010 rappelant les obligations des administrations d'Etat en matière d'évaluation des risques professionnels.

2.4 Prévention du risque incendie

2.4.1 Organisation de la sécurité incendie

En 2012, l'ENS a reçu un avis défavorable à l'exploitation pour le site Descartes. Le 23 mai 2013, un avis défavorable a également été rendu pour le site Monod. Pour ce dernier site, les prescriptions sont relatives à la constitution d'un dossier distinguant les parties ERP des parties non ERP avec précision du degré d'isolement, et à la réalisation de certaines vérifications périodiques (avec mise en œuvre de mesures correctives). L'ENS a d'ores et déjà engagé des actions pour lever ces prescriptions. Nous l'invitons à poursuivre ce travail et à en tenir informée la mairie de Lyon.

Dans notre courrier de proposition de mesures immédiates, nous avons demandé la remise en état de fonctionnement des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) défectueux du site Descartes.

2.4.2 Évacuation

Nous avons pu noter l'organisation d'exercices incendie au sein de l'école. Néanmoins, nous avons noté l'organisation d'un seul exercice pour la plupart des bâtiments (IFE, IGFL, LR6, bibliothèque Diderot...) en 2013. Il convient de prendre les dispositions pour organiser deux exercices pour chaque bâtiment chaque année⁷. Ce point a fait l'objet d'une proposition de mesure immédiate.

Nous recommandons également de veiller à la désignation et à la formation de chargés d'évacuation pour chaque bâtiment et de faire établir des consignes particulières d'évacuation en cas de risques spécifiques (chimiques, biologiques...).

2.5 Exploitation des bâtiments et des installations techniques

Les travaux sont effectués sous la responsabilité de la DPMG. Une procédure a été définie pour une validation préalable par cette direction de tous les travaux relatifs à l'immobilier, quels qu'en soient le lieu et la nature. Il nous a néanmoins été indiqué que certains services s'en affranchissent, ce qui représente une situation anormale.

2.5.1 Contrôles et vérifications périodiques

Les vérifications techniques réglementaires des installations liées au bâtiment sont suivies par la DPMG et font l'objet d'un marché public. Lors de notre visite de 2013, nous avons noté un certain nombre de dysfonctionnements qui ont à nouveau été constaté lors de cette inspection.

Installations électriques

Nous avons noté des restrictions dans la vérification annuelle des installations électriques comme par exemple l'existence de locaux fermés à clef lors du contrôle, l'inaccessibilité de certains équipements, l'absence de contrôle des disjoncteurs différentiels... Par ailleurs, la levée des remarques du bureau de contrôle est inégalement réalisée. Nous rappelons qu'il est toujours nécessaire de veiller à corriger en priorité les observations relatives aux non-conformités susceptibles d'affecter directement la sécurité des personnes et aux défauts de maintenance.

Ascenseurs

Le contrôle technique quinquennal des ascenseurs n'est pas mis en œuvre. Cette situation doit être rapidement corrigée.

Par ailleurs, les six observations formulées le 30 octobre 2013 pour l'ascenseur du restaurant du site Monod n'étaient pas levées à la date de l'inspection. L'ascenseur de la

⁷ Arrêté du 13 janvier 2004 – type R (art. R 33) et Code du travail (art. R.4227-40).

Maison des Hôtes, fermée au public, a fait l'objet de trois observations : nous recommandons sa condamnation.

Installations de gaz

Nous avons noté une situation contrastée en matière de levée des observations du bureau de contrôle (comme par exemple au bâtiment LR6). Lorsque des flexibles de gaz sont à changer, il convient de prévenir les utilisateurs et de s'assurer auprès d'eux que le remplacement des flexibles usagés a été effectivement réalisé.

Systèmes de sécurité incendie (SSI)

Les rapports de l'organisme agréé relatifs aux SSI du site Monod font apparaître, pour l'année 2013, 8 observations pour le PBES, 5 observations pour le parc de stationnement, et 7 observations pour le bâtiment LR6, avec un nombre significatif d'observations non levées. Le contrôleur précise qu'un seul SSI devrait être installé pour l'ensemble du site. Nous rappelons également qu'une des raisons motivant l'avis défavorable pour ce site concerne l'absence de prise en compte des observations consécutives à la vérification triennale des SSI.

Dispositifs de ventilation mécanique

L'école est invitée à contrôler annuellement ses dispositifs de ventilation mécanique ou tous les 6 mois en cas de recyclage, le résultat du contrôle devant être consigné dans le dossier de maintenance⁸.

Portails et portes automatiques

Nous rappelons que ces équipements doivent être entretenus et contrôlés tous les 6 mois⁹ par une personne compétente. Cette périodicité est à stabiliser pour le bâtiment LR6.

Élévateur de personne à mobilité réduite (EPMR)

La vérification semestrielle de l'EPMR du bâtiment LR6 a été réalisée sans essai de fonctionnement (absence de charge). Cet équipement devra bénéficier d'un nouveau contrôle complet avant toute remise en service.

Sorbonnes de laboratoire

Le suivi de la vérification des sorbonnes est assuré par le service prévention et santé au travail. Dans le rapport de contrôle du 6 février 2014, nous avons noté la présence de cinq sorbonnes non conformes, dont quatre en panne, au sein du bâtiment LR6. Dans l'attente d'actions correctives, ces équipements ne doivent pas être utilisés. Nous rappelons que les sorbonnes nouvellement installées doivent bénéficier d'un essai de réception (à mettre en œuvre pour les deux nouvelles sorbonnes de la salle A116).

Une action a été engagée par le service prévention et santé au travail afin d'assurer le suivi des équipements soumis à vérification périodique (compresseurs, autoclaves, centrifugeuses, armoires ventilées, postes de sécurité microbiologique...). Un inventaire de ces équipements est en cours avec pour échéance de réalisation la fin de l'année 2014. Nous encourageons cette initiative qui doit permettre de s'assurer que les vérifications concernant les équipements sont commandées, réalisées et exploitées.

La correction des observations relatives aux non-conformités susceptibles d'affecter directement la sécurité des personnes dans le cadre du contrôle technique quinquennal des ascenseurs, de la vérification annuelle des installations de gaz, et du contrôle triennal des systèmes de sécurité incendie (SSI) ont fait l'objet d'une proposition de mesures immédiates.

⁸ Arrêté du 8 octobre 1987 relatif au contrôle périodique des installations d'aération et d'assainissement des locaux de travail.

⁹ Code du travail – Art. R.4224-12 et arrêté du 21 décembre 1993 relatif aux portes et portails automatiques et semi-automatiques sur les lieux de travail.

Comme en 2013, nous recommandons l'élaboration d'un tableau de bord permettant d'organiser les vérifications obligatoires des installations et équipements soumis.

2.5.2 Dossiers Techniques Amiante (DTA)

Les dossiers techniques amiante ont été constitués. Nous rappelons que si un suivi de l'état de conservation de parties amiantées a été prescrit, il convient de mettre en œuvre cette recommandation et d'en assurer la traçabilité.

En outre, dans l'éventualité où des travaux de réhabilitation, rénovation, découpage, percement, démolition ou dépose au sein d'un bâtiment construit avant le 1^{er} juillet 1997 doivent être réalisés, un diagnostic avant travaux doit être effectué et la mise à jour du DTA correspondant peut alors s'avérer nécessaire. De la même façon, toute opération de désamiantage nécessite une mise à jour du DTA.

Les fiches récapitulatives du DTA doivent être communiquées au personnel et à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble, et être à disposition sur les différents sites. Il convient d'assurer la traçabilité de ces communications.

2.6 Autorisation de détenir et utiliser des sources radioactives non scellées et scellées associées et un générateur électrique de rayons X

Le président de l'ENS de Lyon est titulaire d'une autorisation délivrée par l'ASN le 5 août 2013 et dont la date de péremption est fixée au 1^{er} mars 2015. La demande éventuelle de renouvellement doit donc être engagée dès la rentrée universitaire 2014. Par ailleurs, dans sa correspondance du 10 avril 2014, l'ASN formule un certain nombre d'exigences, par exemple en terme de reprise de sources ou objets radioactifs, que l'école est invitée à respecter. L'absence durant quelques mois de la personne compétente en radioprotection affectée au service prévention et santé au travail nécessite la mise en place d'une organisation provisoire de la radioprotection au sein de l'établissement. Une note a été rédigée en ce sens.

2.7 Prévention de certains risques scientifiques

Nous rappelons qu'il est nécessaire d'évaluer préalablement les risques avant toute manipulation ou réalisation de prototype.

2.7.1 Risque biologique

Un comité L3 a été créé afin de suivre les questions relatives au laboratoire de ce niveau de confinement. Il a été réuni une fois en 2012 et une fois en 2013. La liste des utilisateurs de ces laboratoires est connue.

Un inventaire des laboratoires L2 a également été réalisé et est régulièrement mis à jour.

2.7.2 Risque laser

Une initiation à l'utilisation des lasers a été réalisée suite à trois accidents du travail. Bien qu'intéressante, cette initiative n'est pas suffisante. Nous rappelons en effet qu'il convient de mettre en œuvre la réglementation en vigueur relative aux rayonnements optiques artificiels¹⁰.

2.7.3 Risques liés à l'utilisation de nanoparticules

Nous invitons l'école à établir une cartographie de la mise en œuvre de nanoparticules en ses locaux et à évaluer les risques associés.

¹⁰ Code du travail – Art. R.4452-1 à 4452-31.

2.8 Divers

2.8.1 Intervention d'entreprises extérieures

Les remarques formulées lors de notre visite en 2013 restent d'actualité.

2.8.2 Visite de services : quelques remarques

La visite partielle des services évoqués au 1.3 nous conduit à formuler les observations suivantes :

- Laboratoire Joliot Curie

D'importantes gênes olfactives (de différentes natures) sont à déplorer dans certains locaux et gaines de ventilation de ce laboratoire. Des investigations ont été menées par le service prévention et santé au travail et la DPMG, notamment concernant :

- la création d'une salle blanche et l'installation de deux sorbonnes supplémentaires sur les gaines existantes,
- le circuit de la centrale de traitement d'air,
- l'assèchement des siphons de sol (absence d'eau ou d'huile),
- les manipulations en cours dans le bâtiment,
- l'installation d'une soute de neutralisation en novembre 2013.

Elles pourront être complétées, en cas d'absence de résultat satisfaisant, d'un diagnostic de l'aéraulique du bâtiment et de l'analyse de la configuration du circuit d'évacuation des eaux usées.

Un cahier d'enregistrement des évènements nuisibles pourra utilement être ouvert afin de rechercher d'éventuelles corrélations avec des manipulations en cours.

Il apparaît indispensable que les services centraux soient tenus informés préalablement de tout développement d'une nouvelle activité.

Enfin, la visite du sous-sol nous a conduit à constater un encombrement important de divers objets (paillasses, palettes en bois...) à éliminer. Nous recommandons aussi la pose d'un rince-œil à proximité de la soute de neutralisation.

- IGFL

Nous avons noté une prise en compte intéressante des questions de santé et sécurité au travail au sein de cet institut (document unique et programme d'actions de prévention faits et à jour, accueil des nouveaux entrants, existence d'un règlement intérieur incluant les problématiques de santé et sécurité au travail, consignes de sécurité en français et anglais, mise à disposition de trois postes de protection du travailleur isolé (PTI)...). Nous suggérons néanmoins une meilleure traçabilité des formations suivies.

En raison de contraintes de temps, il ne nous a cependant pas été possible d'effectuer une visite complète des locaux. Néanmoins, nous avons pu constater que les agents pouvaient être amenés à manipuler des charges lourdes (sacs d'aliments...) et étaient confrontés à de longues périodes de travail isolé. Il convient d'affiner l'analyse des risques en la matière. Nous recommandons également d'apposer une bande phosphorescente sur les poignées de certaines portes afin de les rendre visibles lors d'une évacuation en cas d'incendie.

- Bibliothèque Diderot

Nous avons noté la désignation prochaine d'une assistante de prévention.

Le document unique de la bibliothèque n'a pas été établi : cette situation doit être corrigée. Il nous a été indiqué que des visites de poste étaient réalisées dans le cadre du tiers-temps du médecin de prévention, avec prise en compte de l'ergonomie au poste de travail si des agents rencontraient des difficultés. Peu de secouristes ont été désignés au

sein de la bibliothèque et des formations complémentaires au bénéfice des chargés d'évacuation seraient souhaitables.

Lors de la visite du département de conservation, nous avons noté la présence de moisissures, susceptibles de révéler des défauts de ventilation. A l'atelier, certains produits chimiques (éthanol, acétone, alcool vinylique, colle amidon) sont utilisés avec l'ouverture d'une fenêtre comme seule possibilité d'aérer la pièce. L'installation d'un équipement de ventilation adapté (au minimum type hotte chimique par exemple), permettant la captation des polluants à la source, s'avère nécessaire.

2.8.3 Travail isolé

Il convient de rappeler en tout premier lieu que ces situations de travail sont à éviter autant que possible. Des dispositions sont mises en place au sein de l'école afin de gérer les situations de travail isolé. Les personnes doivent notamment passer se signaler à l'accueil lors des périodes de fermeture administrative de l'établissement. Des systèmes PTI sont mis à disposition des agents de sécurité (le week-end et la nuit) et des personnels de certains laboratoires. Ces dispositifs pourraient utilement être généralisés pour les services au sein desquels des personnels sont amenés à travailler en dehors des heures d'ouverture ou sont susceptibles de se trouver en situation d'isolement géographique.

2.8.4 Missions à l'étranger ou à l'outre-mer français

Des personnels relevant de l'école effectuent chaque année des missions à l'étranger ou à l'outre-mer français. Si les missions effectuées au sein de l'union européenne ou en Amérique du Nord ne semblent pas, a priori, présenter de risques différents de ceux rencontrés lors d'une mission en métropole, il n'en est pas de même dans certaines régions du monde (comme les pays de la zone tropicale par exemple).

Les risques présentés par ces missions sont de multiples natures (d'ordre géopolitique, sanitaire, climatique...). C'est pourquoi, avant le départ et lors de l'examen de la demande présentée par l'agent qui souhaite partir en mission, il appartient au chef de service concerné de procéder à une évaluation des risques en s'assurant par exemple des conditions d'organisation de cette dernière et, éventuellement, de refuser une mission qui semblerait présenter des risques trop importants en raison de la situation sanitaire, politique, ou des conditions de travail, dans la zone géographique concernée.

Le chef de service doit notamment organiser au préalable une information destinée aux agents souhaitant partir dans des zones « à risques » sur la base de renseignements obtenus, par exemple, auprès du ministère des affaires étrangères (conseils aux voyageurs). Cette information pourrait être assurée lors de l'établissement de l'ordre de mission. Une consultation du médecin de prévention qui peut conseiller l'agent sur la situation sanitaire du pays et les vaccinations nécessaires ou souhaitables est également indispensable. A cet égard, nous rappelons que les prophylaxies permettant de lutter contre les pathologies susceptibles d'être rencontrées sur place (comme par exemple les antipaludéens) doivent être à la charge de l'employeur.

2.8.5 Prévention des risques psychosociaux

Nous avons déjà évoqué ce sujet dans notre courrier du 3 mai 2013. Depuis notre précédent passage, le groupe de travail ACTE s'est réuni trois fois en 2013. Il a permis de dispenser une information sur les RPS le 3 décembre 2013 pour l'ensemble des agents et une formation sur les RPS les 10 et 12 décembre pour les membres du groupe ACTE.

Nous recommandons à nouveau la concrétisation rapide de la création de la cellule GEST (prévention tertiaire). Nous avons néanmoins noté la signature d'une convention avec la MGEN permettant ainsi aux agents de l'école d'avoir accès à un psychologue (7 personnes ont bénéficié de ce dispositif entre le 15 octobre et le 31 décembre 2013).

CONCLUSIONS

Nous formulons ci-après une série d'actions qui nous semblent prioritaires :

- Adapter le temps médical à l'effectif de personnels dont la surveillance médicale incombe à l'ENS. Acquérir un logiciel de gestion de l'activité de médecine de prévention pouvant être interfacé avec le logiciel de gestion des ressources humaines dans le but d'optimiser le suivi médical des agents de l'établissement.
- Pour l'ensemble des unités de travail définies, programmer des actions de prévention sur la base des documents uniques d'évaluation des risques mis à jour.
- En matière de santé et sécurité au travail, s'assurer que l'ensemble des personnels de l'école aient accès à toutes les formations, y compris les formations individuelles. Tracer la formation des nouveaux entrants au poste de travail.
- Réaliser au moins deux exercices incendie par an et par bâtiment et s'assurer de la désignation de chargés d'évacuation dans chaque bâtiment. Faire établir des consignes particulières d'évacuation en cas de risques spécifiques (chimiques, biologiques...).
- Stabiliser les procédures de maîtrise des vérifications techniques réglementaires en s'assurant du contrôle de l'ensemble des installations et équipements soumis et de la traçabilité de la mise en œuvre des mesures correctives.
- En matière d'amiante, établir les diagnostics avant travaux lorsque ceux-ci sont rendus obligatoires.
- Mettre en œuvre la réglementation en vigueur relative aux rayonnements optiques artificiels (tout particulièrement pour les lasers).
- Poursuivre la démarche engagée en matière de prévention des risques psychosociaux, notamment en matière de prévention primaire. Intégrer cette problématique dans la démarche d'évaluation des risques. Créer un dispositif destiné à répondre aux situations individuelles d'agents en difficulté au travail.

Paris, le 4 novembre 2014

Les inspecteurs santé et sécurité au travail,



Fabrice WIITKAR



Laure VILLARROYA-GIRARD

12.5 EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR L'ANNEE 2014-2015 – PLAN D' ACTIONS

Plan d'actions de l'ENS de Lyon 2014 - 2015										
Lieu de travail	Dangers communs ou équipement ou matériel ou produit	Risques associés	Description des risques	NRR	Actions de prévention Technique, Organisationnel, Humain	Action transmise au niveau supérieur	Personne chargée de la réalisation	Coût	Délai	Soldée le
Site MONOD	tuyauterie gaz spéciaux	Equipement sous pression	risques de fausses manipulations, d'explosion	1000	Lever les prescriptions de l'audit process fluide	X	SPST / DPMG		2015	
soute à déchets		Incendie	risque d'incendie, pas de détection	1000	Construction d'une nouvelle soute avec détection incendie	X	Travaux / SPST		Nouvelle soute en novembre 2015	
soutes extérieures de produits dangereux	risque de vols de produits	Terrorisme / Malveillance	pas de vidéosurveillance et clé accessible à tous	1000	Construction d'une nouvelle soute avec vidéosurveillance et contrôle d'accès	X	Travaux / SPST		Nouvelle soute en novembre 2015	
Tous laboratoires	Manipulations et expériences de chimie, biologie, physiques par les nouveaux arrivants	Organisation	Risques multiples liés à l'utilisation de produits toxiques/inflammables/appareils...	1000	suivi de tous nouveaux entrants et stagiaires, formation sécurité obligatoire pour les nouveaux entrants et stagiaires (théorique et pratique) et formation aux postes de travail (créer un cahier des charges)	X	SPST, assistants de prévention, DRH	0	en cours	
Tous laboratoires et bureaux	organisation et rangement des laboratoires	Organisation	un mauvais rangement des laboratoires peut entraîner des risques d'incendie, des chutes d'objets, de plain pied...	100	au quotidien, faire respecter les règles de sécurité imposées par le CHSCT de l'école et le CNRS	X	SPST, assistants de prévention et directeurs d'unité	0	2014 - 2015	valable chaque année
Tous laboratoires	réfrigérateurs	Equipement de travail	risque explosion	100	Note d'information sur les risques et achat de réfrigérateurs antidéflagrants	X	SPST, assistants de prévention et directeurs d'unité	à partir de 950 euros HT	note pour fin 2014	
Site MONOD	Intoxication	Ambiance	Changement d'affectation des locaux sans analyse de ventilation (local à pollution spécifique ou non)	100	Faire un audit ventilation	X	SPST / maintenance	5000 euros HT	2015	
Tous ENS		Charge Mentale	Risques Psychoprofessionnels	100	Continuer le travail engagé par le groupe ACTE (psychologue et mise en place d'une cellule de veille RPS)		Groupe ACTE	0		
Tous ENS	Travail isolé	Organisation	Travail isolé, Travail le weekend en laboratoire	100	Ecrire une procédure sur le travail isolé		SPST / Sécurité Incendie	0	En cours	
Tous ENS	Multiprises	Electricité	Risques d'accidents, d'incendies	100	Diminuer le nombre de multiprises en posant des blocs prises. Prendre en compte le rapport annuel d'observations		Assistants de prévention / Maintenance	devis sur demande auprès des prestataires internes	2014 - 2015	
Tous ENS	Incendie	Electricité	Stockage devant les armoires	100	Marquage au sol (scotch jaune/noir) + affichage devant les armoires pour interdire le stockage		Maintenance	0	Fait	
Tous ENS	Extincteurs	Incendie	Manque de formation	100	Formation à la manipulation des extincteurs sur le site Descartes/Bibliothèque Informer les directeurs demandeurs par courrier		Service Formation		Formation Bibliothèque démarrée fin 2014	
LE Departement de chimie	Produits toxiques	Risque chimique	Diffusion des produits chimiques dans les pièces de travail	70	Faire des campagnes de mesures atmosphériques		SPST	5000 euros HT	2015	
Tous laboratoires	Produits chimiques	Risque chimique	Produits pas correctement rangés dans les laboratoires	70	Lister et ranger les produits (suppression des produits périmés)		Assistants de Prévention et SPST	0		
soute à déchets	ventilation	Risque chimique	intoxication	40	redimensionner la ventilation	X	Travaux / SPST		nouvelle soute en novembre 2015	
Site Monod	Douches de sécurité	Equipement de travail	Douches en mauvais état ou HS	10	Vérifier les douches de sécurité annuellement, finaliser le changement ou la réparation des douches défectueuses du rapport 2014	X	Maintenance (axima) / assistant de prévention et SPST	0	2015	
LE (LGL-ETP et département de chimie) et LRG	bouteilles d'hydrogène sous pression	Equipement sous pression	risque explosion du gaz sous pression	10	Bouteille à l'extérieur, détection, faire vérifier le tuyau de distribution par un organisme agréé, traçabilité des documents de maintenance	X	maintenance et travaux / SPST	lever les prescriptions du rapport de process fluide		
LRS 1er	contamination biologique	Risque biologique	manipulation de pathogènes de niveau 2 dans des P2 en surpression	10	Mettre en dépression	X	Maintenance (axima) et SPST		2014 - 2015	
Tous Laboratoires	Sorbannes	Risque chimique	Maintenance des sorbannes	10	Réalisation d'un audit général des sorbannes du site pour voir l'état actuel des sorbannes		SPST Maintenance	?	sept.-14	
LE Departement de chimie	Sorbannes	Co-activité	Installations des sorbannes	10	Veiller au bon déroulement de l'installation des 6 sorbannes (LEA 46/54)		Axima SPST	0	Date?	
Site DESCARTES	Stores cassés dans les fenêtres	Ambiance	Eblouissement par le soleil au niveau des postes de travail	7	A étudier au cas par cas	X	Maintenance			
Site DESCARTES	prises	Electricité	Electrisation	4	Fournir des détrompeurs (analyse au cas par cas)	X	Maintenance			
Tous ENS	Ergonomie	Travail sur écran	Mauvaise postures sur les postes de travail, risques de TMS	1	Diffusion d'un document rappelant les bonnes postures à avoir		SPST Service Médical	0	2015	
Tous ENS	Ergonomie	Travail sur écran	Sièges non adaptés	1	Achat de sièges ergonomiquement adaptés sur demande du médecin de prévention		Service Médical	2000 euros HT	2015	
Tous Laboratoires	Signalétique	Tous risques	Pas d'identification sur certaines portes des risques présents et des personnes à contacter		Signalétique à mettre sur les portes		Assistants de Prévention	0	En cours	
Tous ENS		Risques professionnels	documents EVRP des laboratoires, départements et services		plans d'actions pour les labs, départements ou services à prendre en compte	X	DPMG / Service prévention			

Le 23 janvier 2015

Le Président de l'ENS de Lyon

Pour le président et par délégation
le directeur général des services

Jean-Luc ARGENTIER

Validé en CHSCT du 22 septembre 2014

** Papier issu des forêts européennes*

**SERVICE PRÉVENTION
ET SANTÉ AU TRAVAIL**
Mai 2015

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60
www.ens-lyon.fr